O R S T O M
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA DYNAMIQUE DU SECTEUR INFORMEL AU SENEGAL DANS LE CONTEXTE DE L'AJUSTEMENT STRUCTUREL

Omar Saïp SY
Dakar
Avril 1991

PLAN

I) PROBLEMATIQUE GENERALE DU PROGRAMME DE RECHERCHE

11 : Historique et évolution du concept de secteur informel

111 : le secteur informel dans la theorie du développement

112 : les définitions du secteur informel

113 : Portée et limites des définitions

12 : Qu'est-ce que le secteur informel à Dakar?

13 : Sources d'information sur le secteur informel

14 : Objectifs et méthodologie de l'étude

II) CONTEXTE DE L'ETUDE

21 : De l'indépendance aux déséquilibres

211 : la politique agricole

212 : la politique industrielle

213 : l'ajustement structurel

22 : Caractéristiques socio-économiques de Dakar et Kaolack

221 : Dakar

222 : Kaolack

23 : l'Etat et l'Informel

231 : la réglementation

232 : la fiscalité

233 : politique artisanale, structures de promotion et réformes

234 : le secteur informel et les ONG

III) ELEMENTS DE REFLEXIONS

31 : Formation et apprentissage

311 : Importance de l'apprentissage

312 : Nature de l'apprentissage

313 : Mutations et perspectives

32 : La problématique du crédit dans le secteur informel
321 : Problématique
322 : Le financement informel
323 : Les perspectives du crédit dans le secteur informel
33 : Organisation et auto organisation
331 : L'organisation des artisans et l'avenement des CDM
332 : Qui sont les adhérents?
333 : L'auto organisation
34 : Concurrence et evolution des activités
341 : La concurrence interne
342 : La concurrence externe

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES: Questionnnaires
Feuilles de chiffrement
Liste des activites artisanales reconnues

INTRODUCTION

Depuis la publication du rapport Kenya en 1972 sous l'égide du BIT, il y a eu une multitude d'études et d'analyses sur le secteur informel dans le pays en développement. Cependant, force est de constater que malgré l'engouement des chercheurs, des zones d'ombres subsistent quant au fonctionnement, et quant aux types de politiques économiques à adopter vis-à-vis de ce secteur.

Cette étude est une modeste contribution destinée à mieux comprendre le fonctionnement du secteur informel au Sénégal ainsi que le rôle qu'il joue dans un contexte marqué depuis plus d'une décennie par la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel. Ce rapport est un document de travail, qui resume l'état d'avancement de nos travaux un an après, dans le cadre d'une thèse de sciences economiques. Il résume ainsi les conclusions provisoires auxquelles nous sommes parvenues à ce stade du programme de recherche. L'étude est divisée en trois chapitres :

- le premier rappelle brievement le concept de secteur informel, son evolution dans la theorie de développement et les différentes définitions ainsi que leurs intérêts et leurs limites. Le chapitre fait le point sur les études et enquêtes déjà réalisées sur le sujet et présente la methodologie et les objectifs de l'étude.
- Le deuxième chapitre est consacré à un bref rappel des politiques économiques qui ont precipité le Sénégal au debut des années 80 dans une crise economique et financière sans précedent. Dans le même temps il situe l'étude dans deux principales villes du Sénégal en précisant les caractéristiques socio-culturelles de chacune. Enfin il décrit l'environnement juridico-institutionnel dans lequel évoluent les entreprises du secteur informel ainsi que l'évolution des politiques sectorielles en matière d'artisanat depuis l'indépendance.
- Le troixième chapitre concerne l'exploitation et l'analyse de monographies à travers des thèmes pouvant d'ores et déjà être presentés comme des résultats et revèle les enjeux liés

à l'intégration du secteur informel dans les stratégies de développement économique et social.

I) PROBLEMATIQUE GENERALE DU PROGRAMME DE RECHERCHE

Le Sénégal traverse une crise économique et sociale sans précédent depuis son accession à l'indépendance. Cette situation, vieille de plus d'une décennie est particulièrement marquée par les politiques d'ajustement structurel et les vaines tentatives de restructuration du système productif sénégalais.

Pour la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, qui sont les principaux partenaires du Sénégal (avec la Caisse Centrale de Coopération Economique) dans la mise en place du dispositif d'assainissement de l'économie, les déséquilibres proviennent essentiellement d'un excès de la demande finale par rapport au Produit Intérieur Brut.

L'endettement de l'Etat vis-à-vis de l'extérieur et du système bancaire national a été accentué par un déficit chronique des filières agricoles et une mauvaise gestion des entreprises du secteur para public. Après 1984 les mesures d'ajustement se traduisent par une compression de la masse des revenus distribués et un effet déflationniste sur le niveau de la demande et de l'activité. En effet, selon le FMI, l'équilibre des finances publiques passe par une réduction de la demande et une politique monétaire plus restrictive. Dans le contexte socio économique actuel, des contraintes structurelles annihilent toute possibilité de croissance à court terme de l'économie.

Ce sont essentiellement :

- la croissance démographique et l'accélération de l'urbanisation : l'étude prospective réalisée par le Ministère du Plan sur la configuration du Sénégal en l'an 2015 prévoit un renversement des tendances démographiques actuelles avec :
  * une domination des citadins : 9 millions contre 7 millions de ruraux
  * une prédominance de Dakar avec 5 millions d'habitants contre 1,5 millions en 1988.
- la faible productivité des entreprises du secteur moderne
- l'infléchissement de l'intervention de l'Etat
- le poids de la dette extérieure
- la détérioration des termes de l'échange.

Face à tous ces aspects négatifs de l'économie sénégalaise, on assiste à l'essor des micro entreprises en milieu urbain depuis plus d'une dizaine d'années. Les micro entreprises du secteur informel témoignent du dynamisme et de la capacité d'organisation des ressources humaines au Sénégal. Ce constat a amené la Banque Mondiale à inciter les pouvoirs publics à mettre en oeuvre des programmes qui valoriseraient les ressources humaines dans le cadre de la dimension sociale de l'ajustement structurel car une partie de ces micro entreprises peuvent se développer, s'organiser et constituer ainsi un secteur "intermédiaire" formateur, créateur d'emplois et de revenus.

11) Historique et évolution du concept de secteur informel

11.1.) Le secteur informel dans les théories du développement

Après la deuxième guerre mondiale, on disposait de deux visions du sous-développement.

- Pour les uns, le sous-développement est la résultante de deux facteurs : l'intégration des nations pauvres dans l'économie mondiale et le développement du capitalisme, basé sur un échange inégal, qui fut à l'origine de l'extraversion des économies des pays pauvres.
- Pour d'autres, le sous-développement est un retard résultant de la survivance des structures précapitalistes par l'absence de relation entre le secteur moderne et le secteur traditionnel au plan économique.

Les modèles élaborés à cette époque s'inspirent largement de cette vision dichotomique Les activités artisanales, pourtant partie intégrante de l'économie urbaine, ont été négligées dans l'analyse. Dans les statistiques officielles la contribution de l'artisanat ne figurait pas.

Après les indépendances des pays africains, l'artisanat se révèle trop important pour être ignoré. Depuis lors les modèles ont été reformulés afin de mieux appréhender la réalité des économies urbaines. Partant du constat qu'une bonne partie de l'économie urbaine est menée en Afrique par des micro entreprises n'appartenant ni au secteur moderne, ni

au secteur traditionnel, les experts du BIT ont défini le concept de secteur non structuré. En fait c'est Hart qui lance le terme car il distingue au sein de l'économie ghaneenne des activités "formelles" où l'emploi est salarié et des activités "non formelles" dominées par l'auto emploi. Les termes informel et non structuré etant en fait des traductions approximatives du terme informal.

Le rapport Kenya de 1972 vulgarise le concept : le secteur non structuré est un secteur ni moderne, ni rural, d'accès facile et qui utilise des ressources locales ; les entreprises qui le composent sont en général de type familial et mènent des activités de petite dimension ; ces activités sont utilisatrices d'une forte intensité de main d'oeuvre et de technologie intermédiaire ; les compétences sont acquises en dehors du système scolaire officiel et les marchés bien que compétitifs, ne sont pas réglementés.

Depuis 1972, les mentalités et les attitudes à l'égard du secteur ont changé car le secteur moderne se révélait incapable d'absorber le surplus de main d'oeuvre contrairement à ce qu'indiquait le modèle de Lewis. Il est apparu que le "chômage apparent" n'augmentait pas malgré les arrivées massives des migrants dans les villes d'une part, et la stagnation de l'emploi salarié dans le secteur moderne d'autre part. Dès lors on commençait à comprendre que c'est le secteur non structuré qui absorbait la main d'oeuvre dans le villes en pleine explosion démographique. Le secteur informel fut l'objet de deux types de définitions : les définitions multicritères et les définitions fonctionnelles.

11.2) Les définitions

Les définitions multicritères

C'est une approche néoclassique du secteur informel. Les auteurs définissent le secteur informel en fonction de critères liés à la nature et à la taille du local, le nombre d'emplois, le capital... Pour ces auteurs, le secteur informel et le secteur moderne coexistent dans l'économie urbaine dans une situation d'économie de marché segmentée. La plus célèbre des définitions multicritères est celle du BIT dans le rapport Kenya de 1972.

Les définitions fonctionnelles

D'obédience marxiste, cette approche a pour principale préoccupation les inter-relations entre le secteur moderne et le secteur informel : le secteurinformel étant considéré comme une réserve de main d'oeuvre caractérisée par de bas revenus, à la disposition et à la subordination du secteur moderne. On peut distinguer au niveau de cette approche trois thèses :

- celle de la marginalité : créée pour rendre compte de l'impact de l'industrialisation en Amérique Latine, ce concept se refère à la non participation des habitants des "favellas" au processus d'accumulation. Notons qu'en Afrique le secteur informel occupe une part importante de la main d'oeuvre non agricole pour être considérée comme marginale. De même que les migrants restent très attachés socialement et culturellement à leur village d'origine.

- celle de la survivance : pour les tenants de cette thèse le secteur informel est le prolongement d'un mode de production ancien et traditionnel appelé à disparaître. Il est difficile aujourd'hui de concevoir dans les villes africaines que ces activités soient transitoires. Il semble plutôt qu'elles soient en train de se multiplier et tendent à devenir une composante structurelle de l'évolution de l'économie urbaine.

- celle de la dépendance : selon ce concept le secteur informel est composé d'ensembles de productions articulés au mode de production capitaliste. Les tenants de cette thèse (De Miras, Gerry, Lebrun) s'interrogent sur la nature du surplus économique et indiquent quelles sont les conditions d'accumulation du capital. Cette thèse de la dépendance a deux composantes : celle de la surexploitation et celle de l'accumulation (1).

11.3) Portée et enjeux des définitions

- A la suite des modèles dualistes ont succédé des modèles trialistes qui distinguent un secteur non structuré traditionnel et secteur non structuré moderne (Nihan), un secteur non localisé et un secteur localisé (Charmes), un

(1) - De Miras, en étudiant l'activité de la menuiserie bois à Abidjan, décèle une interdépendance entre le volume de la production et les conditions d'accumulation.

- Ch. Gerry dans son étude à Dakar ainsi que O. Lebrun arrivent aux mêmes conclusions : dépendance du secteur informel/secteur moderne.

secteur évolutif et un secteur involutif (Lachaud), un secteur résiduel et un secteur intermédiaire (Steel), un secteur de transition et un secteur de subsistance (De Miras).

Les termes involutif, non localisé, traditionnel, résiduel et de subsistance renvoient à des activités qui ne peuvent dégager de surplus à des fins d'accumulation. Ces activités ont des productivités nulles car le salariat est presque inexistant : les employés sont des apprentis, des jeunes ruraux ou des descolarisés du primaire, appartenant au cercle familial. Il n'y a pas de barrière à l'entrée car l'investissement initial est faible et est en général financé par l'épargne personnelle.

Les termes localisé, moderne ou de transition renvoient à des activités capables de dégager un surplus, car la productivité marginale du travail est proche de zéro. Ces activités possèdent des barrières à l'entrée que sont le capital ou la formation professionnelle ; leurs financements peuvent s'effectuer soit de façon interne (personnelle, amis, famille) ou externe (structure de crédits spécifiques).

- Les définitions fonctionnelles ont évolué car l'approche par la régulation indique que les "activités informelles sont des modes de reproduction spécifiques". Ainsi, l'économie informelle devient indissociable de l'organisation sociale.

- La critique qu'on peut faire à l'encontre des définitions multicritères c'est qu'on obtient autant de définitions suivant le type de combinaisons. En effet, il existe au Sénégal des entreprises enregistrées dans le secteur informel si l'on considère le critère de l'enregistrement et "classables" dans le secteur de transition ou le secteur moderne au regard des actifs immobilisés ou des emplois (2).

- Ces définitions multicritères et fonctionnelles sont par ailleurs des définitions ex post. En général lors des enquêtes les chercheurs préfèrent utiliser des critères qui ont l'avantage de la simplicité comme l'enregistrement. Comme le conçoit X. Oudin dans sa typologie "Si l'entreprise est connue des services statistiques, c'est qu'elle répond à d'autres critères d'enregistrement : tenuee d'une comptabilité,

(2) On ne sait pas au Sénégal où finit l'entreprise artisanale et où commence l'entreprise industrielle type PMI.

paiement de l'impôt sur le bénéfice, inscription au registre de commerce" (3).

Donc nous préférons le critère enregistrement qui suppose que l'entrepreneur soit soumis à la patente par voie de rôle et imposé sur ses bénéfices : ce qui suppose qu'il dispose d'une comptabilité conforme au plan comptable national. Toute entreprise répondant à ce critère est exclue de notre champ. Au cours de nos investigations nous aurons des artisans appartenant ainsi bien au secteur de subsistance qu'au secteur de transition ; les premiers soumis à la patente et au forfait, les autres à la patente et autres taxes municipales.

- En ce qui concerne les scénari d'évolution du secteur informel certains auteurs pensent que les possibilités de transformation des entreprises du secteur informel en petites entreprises sont limitées car elles ne peuvent bénéficier d'une croissance autonome. L'approche néglige les aspects internes de transformation pouvant se produire au sein de ces petites activités. Pour d'autres auteurs, les actions de promotion doivent s'appuyer sur le secteur intermédiaire, transitoire, évolutif ou moderne. Cette approche élimine les activités de subsistance, involutives et traditionnelles. Pourtant c'est l'approche que nous préférons car elle reconnait les potentialités contenues dans le secteur informel ainsi que les fonctions assurées par ce dernier. Elle préconise en conséquence la mise en place de stratégies de développement capables de les integrer.

12) Qu'est-ce que le secteur informel à Dakar ?

Il n'existe pas de système de suivi des activités du secteur informel au Sénégal. Les répertoires des Chambres de Métier ou des Chambres de Commerce ne donnent même pas une idée approximative de l'importance du secteur informel. La seule description d'ensemble est une étude réalisée en 1988 par l'USAID Sénégal (4). Les résultats sont édifiants : le recensement a permis de dénombrer 29639 entreprises ou exploitations individuelles. Ces unités recensées employent

(3) X. Oudin:"Les activités non structurées et l'emploi en Côte d'Ivoire:définitions et mesure" p 54.

(4) USAID Sénégal : étude du secteur informel de Dakar et de ses environs. Phase III rapport final. Résumé et conclusions août 1989.

57413 personnes. Toujours selon l'étude USAID, les artisans représentent 54 % des actifs du secteur informel enquêtés. Même si le recensement a délibéremment écarté certaines activités et certains quartiers, la preuve est là. On comprend aisément le changement d'attitude des pouvoirs publics et des organismes internationaux naguère refractaires par rapport au secteur informel. D'après l'enquête main-d'oeuvre, migration (5) J. Charmes évalue l'emploi informel à 70 % des emplois non agricoles au Sénégal (6). Cela dit, le secteur informel ce n'est pas seulement un ensemble hétérogène d'exploitations individuelles, formateur, créateur de biens de consommation et de production adaptés aux revenus des populations ; c'est un ensemble de structures économiques, sociales, politiques et religieuses, innovant et dynamique, doté de reseaux intégrés et fonctionnels ; c'est aussi une capacite de financement malheureusement craintive à l'égard des methodes de mobilisation inadéquates de l'épargne (7).

13) Sources d'information sur le secteur informel

On a déjà deplore la faiblesse des statistiques disponibles sur le secteur informel au Sénégal. Cependant il faut noter que des enquêtes ont éte effectuées même si elles sont anciennes ou si elles ne fournissent que des informations parcellaires sur la question. Ainsi, depuis une dizaine d'années, des enquêtes menées au Sénégal permettent de faire des estimations sur la situation de l'emploi dans le secteur informel et dans l'artisanat en particulier.

- L'enquête population main-d'oeuvre migration de 1979-80

C'est la source la plus exhaustive pour mesurer l'emploi dans le secteur informel au Sénégal. Au cours de l'enquête, le secteur informel est composé de toutes les activités qui n'appartiennent ni au secteur moderne (entreprise utilisant plus de 10 salariés et faisant un chiffre d'affaire supérieur

(5) Direction de la Statistique : méthodologies et principaux résultats de l'enquête main d'oeuvre migration au Senegal 1979-80 1982.
(6) J. Charmes "Economie non enregistrée, secteur informel et Comptabilité Nationale au Sénégal 1977-88". Direction de la Statistique PAGD 1989, p 33.
(7) Cf Omar Saïp SY mémoire DESS sur "le rôle des mourides dans le développement des PME..." Université de Rennes I 1988.

à 5 millions de F CFA) ni au secteur agricole ni aux professions libérales. Selon l'enquête, l'emploi informel représenterait 10,9 % de la population active totale et 40,3 % de la population active non agricole en 1979-80.

- Enquête sur les structures et l'exploitation de l'artisanat en milieu urbain 1973-75

L'enquête a été réalisée en 1975 par la Direction de la Statistique et portait sur les 7 capitales régionales de l'époque : Dakar, Kaolack, Ziguinchor, Diourbel, Saint-Louis, Thiès et Tambacounda. Les unités à enquêter étaient les ateliers ou exploitations artisanales définies comme "tout endroit où se sont installés un ou plusieurs artisans pour y exercer leurs metiers, produire des objets ou des prestations de façon artisanale". L'enquête devait exclure les entreprises employant plus de 15 personnes (apprentis non compris) et celles dont le chiffre d'affaire excède 15 millions de F CFA. Ce dernier critère n'a pas été utilisé car les enquêteurs avaient des difficultés pour connaître le montant du chiffre d'affaires.

L'enquête a recensé 13649 entreprises réparties dans 58 corps de métiers agrégés en artisanat de production (66 % des entreprises et 69 % des employés), artisanat de service (16 % des entreprises et 19 % des employés) et artisanat d'art (18 % des entreprises et 12 % des personnes employées). La couture et la menuiserie ébénisterie regroupaient plus de 70 % des entreprises de l'artisanat de production tandis que la réparation automobile (mécanique générale et tôlerie peinture) représentait 26 % des entreprises de l'artisanat de service.

La région de Dakar concentrait 57 % des entreprises artisanales contre 47 % pour les 6 villes restantes. L'enquête a permis de dénombrer 35458 emplois. La structure de l'emploi révèlait : 40,7 % de personnes employées, 36 % d'apprentis, 17,6 % de salariés, 3,5 % d'aides familiaux et 2,2 % d'associés. Il faut noter que 88 % des entreprises ont moins de 5 employes et 47 % ne comptent qu'une seule personne.

- Recensement de 1976 : les résultats publiés ne permettent pas d'estimer l'emploi non salarié non agricole, la

nomenclature n'est pas précise et il n'y a pas de tableau croisant la profession avec la situation dans la profession.

- Etude du secteur informel de Dakar et de ses environs 1988

Réalisée en septembre 1988 par l'USAID Sénégal, l'étude fournit les résultats les plus complets sur le secteur informel à l'échelle de Dakar. Les critères utilisés pour l'identification des personnes et des micro entreprises étaient les suivantes :

- "absence de comptabilité
- taille des locaux ou absence de locaux
- emploi non salarié au sens de l'article 1 du code du travail
- utilisation d'une main d'oeuvre peu ou pas renumérée, constituée en majorité d'apprentis appartenant ou non à la famille du propriétaire de la micro entreprise ou de l'artisan
- faible utilisation de la force motrice ou de l'énergie".

Pour 24 quartiers de Dakar et de ses environs, le recensement a permis de dénombrer 29639 micro entreprises du secteur informel employant au total 57413 personnes dont 27774 apprentis et travailleurs qualifiés. L'enquête distingue 5 secteurs et regroupe 85 activités et sous activités. Les secteurs sont : production, bâtiment, services, commerce, transport. La production représenterait selon l'étude 15 % du nombre total d'unités mais emploie 36 % du total de la population du secteur informel. Les branches d'activité sur lesquelles portent nos recherches sont de loin les plus importantes. Couture, menuiserie bois et menuiserie métallique représentent 66 % des unités de production du secteur informel et emploient 72 % des effectifs. La réparation automobile regroupe 23 % des unités de service du secteur informel de Dakar et emploie 52 % des effectifs des services. Même si l'enquête a délibérement omis quelques quartiers et quelques activités, ses résultats par activité et par quartier constituent une source de données incontournables pour une étude du secteur informel au Sénégal.

- Le recensement général de la population et de l'habitat en 1988

Les résultats disponibles d'après les résultats définitifs de janvier 1990 par région ne permettent pas d'identifier l'emploi du secteur informel dans la population active.

- Le recensement national des artisans

Démarré en octobre-novembre 1990 par la Direction de l'Artisanat, c'est un recensement qui couvre l'ensemble du territoire national. L'enquête s'est malheureusement heurtée dès le départ à des problèmes logistiques et financiers qui, on l'espère, n'auront pas de conséquences néfastes sur ses résultats. Elle est en cours d'exécution. Après les communes, les enquêteurs sont en milieu rural. En comparaison avec l'enquête de 1973 elle fournirait des éléments d'appréciation importants sur l'évolution des structures et de l'emploi dans l'artisanat sénégalais.

D'autres enquêtes plus légères et plus ponctuelles ont été menées sur le secteur informel en milieu urbain au Sénégal. On citera par exemple :

- L'étude de Meine Peter Van Djik (8) réalisée à Dakar en 1977 sur le secteur informel dans le cadre des travaux du BIT. Elle avait pour objet la connaissance du potentiel de développement des petites entreprises du secteur informel dans les capitales africaines. Cette enquête par sondage avait pour critère le statut juridique des entreprises : "l'entreprise n'a pas de statut légal et les travailleurs ne touchent pas le SMIG". Cette étude révèle l'importance de la couture et de la menuiserie en termes d'unités de production et d'emplois dans le secteur artisanal du Sénégal. L'auteur s'est livré à l'étude de l'évolution des activités du secteur informel à Dakar en comparaison avec celles de Ouagadougou.

- Le travail d'Alain Morice (9) sur les petites activités urbaines: réalisé en 1980-1981 à partir de deux études de cas (les vélos taxis et les travailleurs du métal). L'auteur avait pour mission d'apprécier les potentialités du secteur informel

---

(8) M.P. Van DJIK "le secteur informel de Dakar" l'Harmattan 1986.

(9) Alain Morice "les petites activités urbaines. Réflexions à partir de deux études de cas : les vélos taxis et les travailleurs du métal de Kaolack (Sénégal) (1981).

et l'apport d'une contribution empirique sur l'articulation des formes de production en milieu urbain.

- L'enquête d'Olivier Lebrun en 1973 (10) portait sur la problématique de l'éducation-formation dans les zones urbaines d'Afrique. Réalisée sur 11 activités à Grand-Yoff, Grand-Dakar et la Médina, l'étude évaluait la possibilité d'absorption qu'offre le secteur urbain artisanal et les besoins d'éducation et de formation. Lebrun conclut que le secteur capitaliste n'a pas intérêt à la dissolution de l'artisanat, il le conserve et se le subordonne.

- Dans le même sens Chris Gerry (11) a réalisé une enquête en 1974 portant sur les relations entre le secteur moderne et le secteur informel. Il a concentré son enquête sur les menuisiers, les coordonniers, la couture et la réparation automobile. Selon Gerry le secteur informel est totalement dépendant du secteur moderne en ce qui concerne l'acquisition d'inputs. Il conclut sur la totale domination du secteur informel par le secteur moderne.

- Plus récemment l'USAID (12) a fait réaliser une étude sur le secteur informel de Dakar par Coopers et Lybrand associé au cabinet Aziz Dièye. Elle a porté sur 114 entreprises dans plusieurs villes du Sénégal. Ce sont des interviews qui ont porté sur les conditions de production des entreprises par rapport à leur environnement.

14) Objectifs et méthodologie de l'étude

141°) Objectifs et limites

1411°) Objectifs

L'étude tente d'apporter une contribution sur le rôle et le fonctionnement du secteur informel ainsi que sur les possibilités de politiques de promotion adaptées au sein des stratégies de développement. Elle porte sur les quatre

---

(10) O. Le Brun "Mécanisme de dissolution conservation du développement de l'artisanat et problématique de l'éducation formation dans les zones urbaines d'Afrique".
(11) Chris Gerry "Petty producers and the urban economy : a cas of study of Dakar" 1974.
(12) USAID Sénégal : enquête sur le secteur privé informel au Sénégal. Document pour discussions nov. 1990.

branches d'activités les plus importantes en nombre d'unités de production et en nombres d'emplois du secteur informel à savoir : la menuiserie bois, la menuiserie métallique, la confection et la réparation automobile. Rappelons que les unités sur lesquelles portent l'étude appartiennent aussi bien au secteur informel "traditionnel" qu'au secteur informel "moderne". L'étude se déroule dans un contexte caractérisé par les conséquences économiques et sociales de la mise en oeuvre de politique d'ajustement structurel. Même si une évaluation des effets de ces politiques s'avère hors de notre portée, les monographies nous permettront de mieux comprendre les conséquences induites de ces politiques d'ajustement sur les activités informelles en milieu urbain. Ainsi plusieurs thèmes seront étudiés au cours de ces monographies :

- les profils des entrepreneurs, les facteurs de réussite et d'échec
- la formation, l'apprentissage et le perfectionnement
- la problématique du financement informel
- l'organisation et l'auto organisation : buts et enjeux
- la concurrence et l'évolution des entreprises et des activités
- les relations entre le secteur moderne et le secteur informel
- le salariat, la mobilité et la pluriactivité
- la gestion de la production et les problèmes de l'accumulation.

Ces thèmes, traités lors des monographies d'une part, et l'enquête statistique d'autre part, permettront de préciser l'importance et les fonctions du secteur informel (en terme de création d'emplois, valeur ajoutée dégagée et revenus distribués) et les modalités d'intégration de la dimension informelle de l'économie dans les stratégies de développement économique et social.

1412) <u>Limites</u>

Pour des raisons de temps et de moyens, l'étude portera uniquement sur quatre branches d'activités. Elle se déroulera pendant la phase des monographies dans deux villes principales du Sénégal où les artisanats de production de biens et

services sont les plus importants. L'enquête statistique portera sur la ville de Dakar uniquement.

142) Méthodologie :

Le programme de recherche est divisé en 6 phases.

- Phase de recherche bibliographique : elle a permis de répertorier la plupart des études et enquêtes qui ont été effectuées sur le secteur informel en milieu urbain au Sénégal. Des rencontres et des échanges ont eu lieu avec les dirigeants des structures gouvernementales et non gouvernementales intervenant sur le secteur informel au Sénégal.
- Enquêtes monographiques : 96 monographies ont été effectuées à Dakar et à Kaolack chez des entrepreneurs choisis parmi plus de 150. Ces recueils de monographies constituent un apport sociologique majeur pour l'élaboration des questionnaires pour l'enquête statistique. Toutes les monographies ont été effectuées en woloff et se sont déroulées à l'intérieur des entreprises, qui du reste, ont été choisies de façon diversifiée afin d'obtenir le maximum d'informations au sein de la branche étudiée. Les questions ont porté sur : l'entrepreneur (sa trajectoire professionnelle, les conditions de création de l'entreprise, l'évolution de l'entreprise depuis l'installation ainsi que l'organisation actuelle), sur l'entreprise (les conditions de production et les résultats) et sur l'environnement (conditions juridiques, fiscales et institutionnelles ainsi que l'auto organisation et l'environnement socio culturel).
- Transcription et analyse des monographies : les interviews recueillies sur des cassettes ont été transcrites en français. L'analyse et l'exploitation des monographies se réfèrent à la structure du guide d'entretien. On a pu ainsi identifer les thèmes initialement prévus (cités dans les objectifs de l'étude) mais aussi des thèmes nouveaux portant sur la spécificité de telle branche ou telle entreprise. A noter que j'ai effectué moi-même le recueil, la transcription et l'exploitation des monographies.
- Elaboration du questionnaire et échantillonnage : l'exploitation des monographies nous a permis de confectionner

deux types de questionnaire (13) : un pour la menuiserie bois et la menuiserie métallique qui sont des activités dont les consommations intermédiaires (notamment en matière première) représentent la composante principale du chiffre d'affaire et un autre pour la confection et la réparation automobile, qui sont pour la plupart composés d'entreprises travaillant sur commandes au cours desquelles, la matière première est fournie par le client (14) ; ou bien l'activité se réduit à une prestation de service (ne nécessitant pas une valeur importante des intrants) (15). En l'absence d'une base de sondage nous allons caler la structure de notre échantillon sur celle des entreprises décomptées au cours du Recensement de l'USAID en 1988.

- L'enquête statistique : elle porte sur 250 entreprises dans Dakar et sa banlieue, soit plus de 50 entreprises par branche d'activité. Nous avons recruté à cette occasion 10 enquêteurs bien introduits dans le secteur informel et habitant des quartiers différents. A chacun il est recommandé d'effectuer des enquêtes au niveau des artisans du quartier par le biais des relations amicales ou familiales. On a préféré recruter plusieurs enquêteurs afin d'équilibrer les biais. L'expérience des monographies nous ont montré que les artisans refusent systématiquement de se livrer à des enquêtes concernant leurs activités sauf si l'enquêteur est bien introduit et "fiable". La représentativité est recherchée à travers les enquêteurs et non à partir des entreprises. Ainsi les enquêteurs entrent en contact avec les artisans, dressent une liste d'entreprises qui peuvent être enquêtées, et nous établissons ensuite une liste définitive d'entreprises à voir. La première partie s'est déroulée du 25 mars au 23 avril et la seconde phase est prévue pour la mi-mai.

- L'exploitation des données : grâce aux questionnaires recueillis au fur et à mesure, on remplit des feuilles de chiffrement. Cette opération permet en même temps de vérifier la cohérence des données collectées. Ensuite ces feuilles seront saisies sur un Système de Gestion de Base de Donnée

---

(13) Cf. questionnaires en Annexe.
(14) Cas de beaucoup d'entreprises de confection.
(15) Cas de la réparation automobile.

DBase et le traitement statistique se fera avec le Système d'Analyse Statistique (SAS) qui permet une conversion directe des fichiers DBase.

143) Difficultés rencontrées

Au cours des monographies, nous avons eu des difficultés pour entrer en contact avec des entrepreneurs choisis au hasard. Surtout à Dakar où les entrepreneurs ont manifesté de vives réticences arguant du fait que beaucoup d'enquêtes sont effectuées sur leurs activités sans pour autant améliorer leur situation. En effet il est arrivé selon eux, lors de précendentes enquêtes, qu'on leur ai promis une aide qui ne s'est jamais manifestée (16). D'autres artisans assimilent souvent les enquêteurs à des agents ayant des liaisons avec les Services des Impôts. Enfin la dernière difficulté réside dans le fait que les sénégalais ont des difficultés pour révéler à leur compatriote leurs revenus. Pour ces raisons, les monographies initialement programmées pour trois mois ont en réalité duré presque 6 mois. En majorité ceux qui ont été interviewés nous ont été présentés ou recommandés par les autorités des Chambres de Métiers, les dirigeants de projets intervenant sur le secteur, les représentants de syndicats profesionnels (G.E.S.) (17) par des amis ou par des parents. La durée des enquêtes monographiques a varié souvent en fonction de la disponibilité de l'entrepreneur, de la taille de l'entreprise et enfin de la volonté de collaboration manifestée à l'égard de l'objet de recherche. Les enquêtes se sont déroulées à l'intérieur des entreprises et quelquefois d'autres personnes travaillant avec le patron sont intervenues à telle ou telle phase pour apporter une contribution non négligeable. Pour certaines entreprises il a fallu effectuer plusieurs passages. Cela étant, eu égard à toutes les difficultés mentionnées, nous ne prétendons pas fournir des données exactes et irréfutables, mais seulement apporter une modeste contribution à la connaissance du secteur informel sénégalais.

---

(16) La phase d'étude monographique chevauchait celle du Recensement National des artisans: ce qui justifiait la lassitude manifestée par certains artisans.
(17) Groupements économiques sénégalais.

II) CONTEXTE DE L'ETUDE

La première partie de ce chapitre rappelle brièvement la politique économique de l'Etat depuis l'indépendance et les déséquilibres survenus à la fin des années 70 qui ont justifié la mise en place d'un dispositif d'assainissement de l'économie sénégalaise. La deuxième précise les conditions et caractéristiques des villes dans lesquelles sont localisées les entreprises choisies lors des monographies. La 3è partie évoquera les efforts déployés par les structures gouvernementales et non gouvernementales pour promouvoir le secteur informel.

21) De l'indépendance aux déséquilibres

211) Politique agricole

Après l'indépendance, le Sénégal est héritier d'une économie basée sur une culture principale de rente : l'arachide. Sur 1.850.000 ha emblavés 49 % sont consacrées à la culture arachidière. A ce moment les produits arachidiers représentaient 87 % des recettes d'exportation soit 28 milliards de F CFA en 1960. De 1960 à 1973 l'Etat met en place un important dispositif pour promouvoir le monde rural. C'est la période et l'apogée des coopératives et des sociétés d'encadrement.

- L'OCAS qui se charge de la commercialisation sera remplacée par l'ONCAD en 1971.
- La CFDT s'occupe du coton et sera relayée par la SODEFITEX en 1974.
- La SERAS est chargée d'exploiter les ressources animales dès 1962.
- La SODEVA remplace la SATEC en 1968 et se fixe sur le bassin arachidier.
- La création de la SOMIVAC en Casamance, de la SAED au Fleuve.
- Le financement du développement rural est assuré par la BNDS.
- La création de la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.) achève le dispositif de commercialisation.

En terme d'engagement financier, de 1965 à 1973 le soutien de l'Etat passe de 1,7 millions de F CFA à 2270 millions en 1973 et 10 milliards de F CFA en 1980 (18). Plusieurs éléments viendront bouleverser la politique agricole :

- les sècheresses de 1969 et de 1973
- la dégradation des termes de l'échange
- la faible croissance de la production encore inférieure à la croissance démographique car la recherche n'a pas produit les effets escomptés
- le recul de la production vivrière au profit des cultures de rente
- l'échec des coopératives
- la mauvaise gestion des structures d'encadrement qui auront en 1978 un déficit de 5 milliards en 1978 et 12 milliards en 1982 pendant que le déficit de l'ONCAD est évalué à 10 % du PNB soit 90 milliards de F CFA (19).

De l'échec de la politique agricole durant les deux premières décennies post indépendance résultera un élément qui sera déterminant pour l'évolution du secteur informel et de l'économie urbaine dans les villes "secondaires" et dans Dakar en particulier. Comme le souligne René Dumont "la poussée urbaine dans les villes du Tiers Monde est le résultat de longues années voire des siècles de politique agricole qui aboutissent à la débandade rurale". La nouvelle politique agricole intervient en 1984 et se fixe comme objectifs, entre autres :

- la restructuration des sociétés d'encadrement
- la résorption du déficit alimentaire par la diversification de la production agricole
- mise en place d'un système coopératif performant et création du crédit agricole
- la responsabilisation "imposée" aux ruraux
- la mise en place d'un système de prix compétitif et privatisation de certaines activités.

212) <u>La politique industrielle</u>

(18) VIIIè plan de développement économique et social.
(19) Cf. Jacquemot Pierre."Le Désengagement de l'Etat en matière économique au Sénégal" in :"Au delà de l'ajustement".

Le processus d'industrialisation était déjà enclenché bien avant l'indépendance du Sénégal. Après, l'Etat, en raison de l'absence promoteurs privés nationaux, met en place une industrie de substitution aux importations, renforce les filières déjà existantes (textiles, phosphates, pêche...) et enfin pour subvenir aux besoins de la politique agricole, crée des industries destinées à alimenter le monde rural en équipements, intrants agricoles et produits phytosanitaires. Grâce aux disponibilités financières sur les marchés internationaux et l'augmentation des cours du phosphate et de l'arachide après 1970, l'Etat multiplie ses investissements dans le secteur industriel. Cependant les industries mises en place étaient fortement dépendantes de l'extérieur tant en amont : matières premières, équipements.... qu'en aval : débouchés extérieurs. L'Etat sénégalais a beaucoup investi au regard des résultats qui ont été relativement faibles malgré la forte protection établie depuis l'indépendance pour protéger l'industrie naissante. Ainsi :

- la production industrielle n'a augmenté que de 0,8 % par an
- il n'y a pas eu l'économie de devises escomptée avec les industries de substitution aux importations
- la croissance de la productivité était faible.

C'est pourquoi en 1986 la nouvelle politique industrielle inaugure un modèle différent qui rompt avec les politiques mises en place depuis 1960.

213) <u>L'ajustement structurel</u>

Globalement des facteurs exogènes mais aussi des politiques économiques inadaptées ont précipité le Sénégal dans la crise économique et financière dans laquelle il entrait à la fin des années 70. L'Etat a eu recours à un endettement intérieur et extérieur sans précédent pour se doter des moyens de sa politique de développement. C'est pourquoi le diagnostic et les mesures de redressement de l'économie proposée au début des années 80 par les bailleurs de fonds est sans équivoque.

- Il faut réduire le déficit de la balance des paiements et des finances publiques
- désétatiser l'économie
- réduire les distorsions de prix

- développer l'épargne.

Le mémorandum de la Banque Mondiale tourne autour de ces idées principales. Les conséquences au niveau urbain seront fracassantes dans la mise en place des réformes.

2131) Au niveau de l'agriculture

La NPA sera à l'origine de la baisse du pouvoir d'achat des populations en zone urbaine due à l'augmentation des prix : le pouvoir d'achat du SMIG comme celui du salaire moyen baisse d'environ 15 % (20). En 1987 on assiste à la suppression de 2700 emplois de sociétés d'encadrement (21).

2132) Au niveau industriel

La NPI, présentée comme un mal nécessaire, a pour objectif de "restructurer l'industrie afin qu'elle contribue davantage à la restauration des équilibres macro économiques" (22).

Depuis le début de la mise en oeuvre de la NPI jusqu'à nos jours, plus de 5000 pertes d'emplois ont été enregistrées dans le secteur moderne. Les mesures d'accompagnement préconisées lors de la mise en place de la NPI, afin de compenser pour les industriels locaux les inconvénients liés à la libéralisation, tardent à se concrétiser pour certains alors que pour d'autres on note de timides débuts d'application.

- La désétatisation impliquerait une réduction et une stabilisation des effectifs des entreprises para publiques et de l'administration centrale jugés pléthoriques par les institutions de Brettons Woods. En janvier 1991, 2700 fonctionnaires ont été admis au départ volontaire et à la retraite anticipée tandis que 2200 autres sont en instance de départ.

- A ces pertes d'emplois massives s'ajoutent celles (heureusement moins importantes) liées à la restructuration du système bancaire sénégalais qui a abouti à la fusion de la BNDS, la SONAGA et la SOFISEDIT en une seule structure: le

---

(20) Gilles Duruflé "Ajustement structurel en Afrique" 1988, p.36.
(21) Jacquemot Pierre: op cit.
(22) Alain Valette : "emploi et NPI au Sénégal" in cahiers Pratique Sociale et travail en milieu urbain ORSTOM 1990.

Crédit National Sénégalais qui jusqu'ici, n'a pas démarré ses activités.

- En plus de pertes d'emplois, le programme d'ajustement, dans ses composantes industrielle et agricole a affecté plus particulièrement les classes les plus défavorisées de l'économie urbaine, renforcant ainsi les inégalités sociales. Même si des améliorations ont pu être observées pour le rétablissement des équilibres macro économiques, les programmes d'ajustement structurel s'avèrent incapables de juguler la crise comme en témoignent la plupart des indicateurs sociaux.

Parallèlement à ces programmes, des mesures spécifiques destinées à atténuer les tensions sociales ont été mises en place :

- création d'un "programme d'aide à des activités génératrices de revenus pour les jeunes et les chômeurs" piloté par l'AGETIP (Agence d'exécution des travaux d'intérêt public)
- la création d'un "fonds de réinsertion pour les fonctionnaires et les travailleurs du secteur manufacturier licenciés" gére par la DIRE (Délégation à l'Insertion, à la Réinsertion et à l'Emploi). Cet organisme fut créé en 1987 pour gérer un programme visant à améliorer la situation en matière d'emploi. Ainsi de 1987 à juin 1990, 448 projets ont été financés pour un montant global de 2,064 milliards de FCFA avec 3388 emplois créés directement.

Dans ce contexte de crise généralisée, le secteur informel, grâce à son dynamisme et son adaptabilité compense les effets négatifs à court terme des politiques d'ajustement en créant des emplois et en distribuant des revenus.

22) Caractéristiques socio économiques de Dakar et Kaolack

Au regard de l'urbanisation, de la concentration des activités et du rôle dans l'économie nationale, d'importantes différences existent entre Dakar et Kaolack.

221) Dakar

- La région est composée de 3 départements : Dakar, Pikine et Rufisque. Elle représente 0,3 % du territoire national (550 km2) et regroupe 22 % de la population sénégalaise (1.500.000 habitants) soit une densité de 2730 habitants/km2. Dakar a un

taux d'urbanisation de 96 % contre 36 % de moyenne nationale. Le taux de croissance de la population y est de 4 %.

- En 1981, 242 entreprises industrielles y sont localisées sur les 270 existantes au Sénégal soit près de 90 % . La région de Dakar doit cette forte concentration d'activités à l'existence d'un marché de consommation important par rapport au reste du pays, une proximité du port, de l'aéroport et de divers autres services nécessaires à la production industrielle. C'est pourquoi le secteur tertiaire est très important à Dakar. Il existait en 1982 plus de 60 % des guichets bancaires du Sénégal concentrés dans la seule région de Dakar. Le secteur public emploie à Dakar quelques 30.000 personnes. Dans le VIIè Plan de Développement Economique et Social, 1985-1992, 28,4 % du total des investissements étaient alloués à la région de Dakar. Plus précisément dans le secteur secondaire, plus de 56 milliards étaient prévus pour Dakar, soit 35 % des investissements du secteur.

222) Kaolack

- La région couvre une superficie de 16010 km2, soit 8 % de la superficie totale du Sénegal et compte 816.410 hbts, soit 12 % de la population totale. Composée de trois départements Nioro, Kaffrine et Kaolack, elle est délimitée au sud par la République de Gambie. La structure démographique de la région est proche de celle du Sénégal : 51 % de la population sont des jeunes de moins de 20 ans. Le taux d'urbanisation est de 22 % alors que le taux d'occupation y est de 93,2 %.

- Kaolack était après l'indépendance un des poumons de l'économie sénégalaise grâce à sa production de sel et d'arachide et un important centre d'échanges. Au niveau des infrastructures industrielles existantes, on pouvait noter la présence de l'industrie extractive (les salins), l'agro industrie (la SONACOS Lyndiane),la société de décorticage de noix d'anacarde (SODEMAS) ; la société industrielle du sac (SISAC) ; l'industrie du montage (ISENCY) ; la société de textile de Kaolack (SOTEXKA) et la société sénégalaise d'emballage (SENEMBAL).

Le reste du tissu productif était composé d'entreprises du secteur informel allant des micro entreprises aux PMI. Aujourd'hui la plupart des grandes entreprises précitées sont

en liquidation (ISENCY, SISAC, SENEMBAL) ou on fait l'objet de restructuration (SOTEXKA, SONACOS, Salins). Les facteurs d'échec des industries à Kaolack sont imputables soit à des facteurs exogènes (produits dont les prix sont tributaires des cours mondiaux et les aléas de la production liés à la pluviomètrie pour les agro industries) soit des problèmes d'organisation ou de gestion (surdimensionnement des infrastructures pour la SISAC, étroitesse du marché ciblé pour ISENCY, probèmes de trésorerie pour la SOTEXKA). Le secteur informel et les entreprises artisanales constituent de nos jours l'essentiel du tissu productif. Au cours du VIIè plan, la part de Kaolack s'élevait à 3,9 % du total des investissements prévus.

23) L'Etat sénégalais et l'informel

On ne peut pas dire que les politiques mises en place par l'Etat pour le secteur informel n'ont concerné que l'artisanat (23). En effet le secteur commercial et le transport du secteur informel ont bénéficié dans les années 1970 d'importants financements de la part des banques nationales (SONAGA, BNDS). Cette politique de l'Etat senégalais visait à encourager l'émergence de promoteurs sénégalais. Malheureusement ceux qui ont bénéficié des financements et réussi dans le secteur transport et commerce n'ont pas répondu aux attentes de l'Etat qui espérait les voir réinvestir dans le secteur secondaire moderne. Ils sont restés dans le secteur informel et ont de rares fois investi dans le tertiaire (assurance). Ces hommes d'affaires sont surtout devenus les pivots des circuits de financement informels au Sénégal grâce à leur réussite au niveau du commerce import-export et du transport. Pour les activités de production du secteur informel, la politique publique s'est limitée à une politique artisanale. Ainsi nous verrons successivement la réglementation et la fiscalité, le rappel des politiques artisanales et les réformes entreprises avant de répertorier le dispositif d'encadrement du ministère de tutuelle.

(23) Comme l'affirme Charbel Zarour.

231) Réglementation

2311) Le statut de l'entreprise artisanale

Il est défini par le decret n° 87-1275 du 10 octobre 1987 relatif au statut d'entreprise artisanale et aux titres de qualification.

- La nature de l'activité et l'effectif employé sont les deux critères qui définissent le statut de l'entreprise artisanale. Selon l'article 2 "les activités artisanales reconnues sont des activités de production, de transformation, de réparation ou de service, à l'exception toutefois des activités agricoles, de pêche, de transport et des activités exclusivement commerciales ou spécifiquement intellectuelles".
- Au terme de l'article 3 du décret on ne tient pas compte pour apprécier le nombre d'employés "du conjoint du chef d'entreprise, ses descendants, ascendants, collatéraux ou alliés jusqu'au 3è degré inclus et les apprentis".
- L'utilisation des travailleurs temporaires est limité à 90 jours consécutifs ou non.
- Selon l'article 4 "l'exercice de plusieurs types d'activités ne s'oppose pas à l'attribution du statut d'entreprise artisanale à condition que l'activité principale entre dans la liste prévue à l'article 2".
- L'article 4 autorise le commerce comme support à l'activité de production.

C'est la commission du répertoire qui est compétente pour délivrer le statut d'entreprise artisanale.

Pour être immatriculé au répertoire des métiers tenu par la chambre, l'entrepreneur fournit :

- les nom, prénom, date et lieu de naissance pour les personnes physiques
- la raison sociale, dénomination et le sigle pour les personnes morales
- l'enseigne commerciale
- la nationalité
- la forme juridique
- l'adresse de correspondance
- les adresses d'exercice de l'activité
- la date de création
- la nature de l'établissement

- la catégorie de l'établissement
- le mode d'exploitation
- la situation (actif et passif)
- l'activité principale
- le chiffre d'affaire.

Au terme de l'arrêté n° 05550 du 10 mai 88 qui abroge l'arrêté n° 4015 du 11/04/84 qui fournit la liste des métiers, les activités artisanales sont classées en 3 sections :

- Artisanat de production : si l'activité principale consiste à fabriquer des biens.
- Artisanat de service : pour les activités de réparation et d'entretien.
- Artisanat d'art : pour la fabrication d'articles d'art ou à usage décoratif.

Ainsi 112 activités artisanales sont ainsi reconnues par les pouvoirs publics(24).

2312) Les titres de qualification

- Au niveau de chaque Chambre de Métier, il existe une commission de qualification composée de 6 membres, qui délivre les titres d'artisan, maître artisan et compagnon.
- Seuls les chefs d'entreprise dont les entreprises sont immatriculées au répertoire des Chambres de Métier ont droit au titre d'artisan et de maître artisan s'ils justifient leur qualification professionnelle devant la commission.
- Le titre de compagnon est attribué aux employés qualifiés qui tavaillent dans une entreprise artisanale.

Tous les titulaires de carte d'artisan, de maître artisan et de compagnon sont inscrits au répertoire des chambres des métiers. Pour accéder à ce titre, la demande comprend :

- une fiche de renseignements remplie par l'intéressé
- pièces justificatives de l'expérience professionnelle ou de diplôme
- une demande
- un reçu de versement de 5500 F (représentant les frais d'établissement de la carte)
- carte nationale d'identité ou carte consulaire (copie) pour les étrangers

---

(24) Cf. annexe.

- 2 photos.

D'après le texte on ne sait pas quelle est la frontière entre l'entreprise industrielle et l'entreprise artisanale. Certaines activités sont classables dans l'artisanat d'art comme dans l'artisanat de production.

232) Fiscalité du secteur informel

Depuis l'indépendance il n'y a eu aucune tentative précise de fiscalisation pour le secteur informel. L'Etat se contentait des patentes payées par les entrepreneurs. Les années 70 et 80 ont vu émerger une nouvelle classe d'hommes d'affaires sénégalais opérant en majorité dans le commerce import-export et le transport. Les autorités se sont rendu compte du fait que la concurrence déloyale introduite par des activités illégales d'importation ou le comportement de refuge dans l'informel est un facteur qui pénalise le secteur moderne.

- Le premier argument qui justifie la fiscalisation du secteur informel, selon les pouvoirs publics, est le manque à gagner fiscal. En effet compte tenu des difficultés de mobilisation des ressources extérieures, de l'inexistence d'emprunt public interne et de l'absence de marché financier, il faut que l'Etat puisse mobiliser des ressources internes indépendantes et l'impôt reste l'unique ressource. Ce manque à gagner fiscal est évalué à 50 milliards par le Ministère des Finances soit le quart des recettes fiscales sénégalaises en 1988.
- Le second argument des pouvoirs publics, c'est le souci de justice fiscale entre les contribuables : la TVA en est la meilleure illustration car seules les entreprises du secteur moderne reversent la TVA payée par le consommateur.

2321) Réglementation

Au Sénégal pour acquérir une existence juridique, toutes les entreprises doivent être immatriculées au Registre de Commerce. Depuis quelques années les formalités ont été allégées. Il suffit de présenter :

- une pièce d'identité
- 1 certificat de résidence
- 1 demande d'immatriculation

Les droits d'immatriculation s'élèvent à 10.000 F CFA environ. La loi 90-01 du 02/01/1990 a introduit deux innovations en matière de fiscalité :

- l'instauration d'un impôt unique sur le revenu des personnes physiques IRPP et l'impôt sur la société
- la création d'une patente forfaitaire due pour les activités exercées par les assujettis non soumis au régime d'imposition d'après le bénéfice réel (opérateurs du secteur informel en général). La loi 90-01, en ce qui concerne la patente, introduit une réforme importante qui revise les tarifs et étend la procédure de paiement par anticipation.

2322) Démarche des pouvoirs publics

Du mois de novembre jusqu'à la fin du mois de mars de l'année d'imposition, les agents d'assiette effectuent des tournées afin de recenser les opérateurs économiques. C'est à l'occasion de ce recensement que s'effectuent les paiements par anticipation, pour les patentes et les licences. Après le recensement les agents codifient les éléments d'assiette pour établir des fiches d'imposition qui sont envoyées à la Division des Rôles et Statistiques, qui en relation avec la DTAI, procède au traitement informatique des données pour établir les rôles. Ces rôles émis, il revient au percepteur du Trésor de recouvrir les impôts mis à sa charge sous la direction du Trésorier Général.

Les entrepreneurs du secteur informel doivent payer la patente par anticipation car ils sont en général exclus des émissions par voie de rôle selon les dispositions 258 et 290 du code général des impôts. La patente est un impôt professionnel qui est dû par "toute personne exerçant au Sénégal un commerce, une industrie ou une profession, quelle que soit sa nationalité".

Depuis la réforme introduite par la loi 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code Général des Impôts, les patentes sont perçues au profit des collectivités locales. Ainsi les patentes occupent une place très importante dans les budgets des communes.

Les patentes représentent pour la ville de Kaolack par rapport au montant total des émissions 53,8 % en 1987/1988, 55,6 % en 1988/89 et 59,4 % en 1989/90. A l'heure actuelle même si on

connaît le montant global des contributions des patentes on ne peut classer ces montants par secteur d'activité. L'enregistrement présente des avantages : possibilité d'obtention des marchés publics et avantages fiscaux concernant la contribution des patentes et d'impôt minimum fiscal : les artisans qui travaillent chez eux ou chez les particuliers seuls ou avec un ouvrier en sont exemptés. Cependant dans la pratique les entreprises non enregistrées restent souvent non fiscalisées pendant une période assez longue.

233) Politique artisanale, structure de promotion et réformes

Après 1960 l'Etat sénégalais définit une stratégie de politique artisanale qui restera invariable au cours des six premiers plans de développement économique et social. Avec la mise en place des programmes d'ajustement structurel la politique artisanale met en place des réformes grâce aux recommandations issues des conseils interministériels de décembre 1983, mai 1987 et février 1991.

2331) Période 1960-1981: objectifs de la politique artisanale et dispositif de promotion

Les objectifs sont clairement définis mais restent invariables sur la période :

- il faut promouvoir la production artisanale
- il est nécessaire de favoriser l'auto organisation.

Pour atteindre les objectifs fixés il était nécessaire :

- d'identifier les matières premières et équipements adaptés à la production artisanale
- remplacer les équipements et outils
- rationnaliser l'organisation de la production
- organiser les artisans en groupements professionnels ou en coopératives
- faciliter l'accès aux marchés
- améliorer la qualité des produits
- recenser les artisans, compagnons et apprentis afin d'établir les besoins en formation
- négocier la politique d'intervention sur le secteur.

Le dispositif mis en place par l'Etat à cette époque est le suivant :

1963 : l'Office Sénégalais de l'Artisanat. Créé par la loi 63-34 du 10 juin 1963 l'OSA est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il a pour objet de :

- "promouvoir la formation et le perfectionnement
- recenser et coordonner les diverses activités artisanales
- assurer leur développement et leur extension en leur fournissant l'encadrement technique approprié ainsi que les moyens financiers adéquats
- rechercher de nouveaux débouchés et assurer la commercialisation des produits artisanaux".

L'Etat s'attendait à ce que cet organe de promotion de la politique artisanale puisse s'autofinancer. Malheureusement ce ne fut pas le cas, l'organisme fut dissout et remplacé en 1975 par la SOSEPRA et la SONEPI Artisanat.

1975 : la Société Sénégalaise de Promotion de l'Artisanat d'Art SOSEPRA. La société naquit du dépérissement de l'OSA. Elle était chargée de la promotion de l'artisanat d'art :

- encadrement, formation et perfectionnement des artisans d'art
- recherche de nouvelles créations d'articles artisanaux
- l'acquisition des matières premières pour le compte des artisans
- l'obtention de crédits d'équipements
- l'institution d'un label de qualité pour les produits artisanaux
- la mise en place de supports pour la distribution.

1976 : SONEPI Artisanat. Issue de la dissolution de l'OSA, la SONEPI Artisanat devait remplir les mêmes missions que la SOSEPRA au niveau de l'artisanat de production et de service. Parmi les programmes mis en place au cours de cette période on peut noter :

- l'encadrement des artisans
- l'apprentissage et le perfectionnement artisanal
- amélioration des conditions d'accès au crédit
- création des centres régionaux d'artisanat et de zone artisanale
- amélioration des débouchés.

1978 : la Direction de l'Artisanat. La division de l'artisanat rattachée à la Direction de l'Industrie devient la Direction de l'Artisanat. Elle est chargée de proposer et de mettre en oeuvre la politique artisanale en liaison avec les structures de promotion.

1981 : Union nationale des chambres de métiers (UNCM) et les chambres de métiers. Ces établissements publics à caractère professionnel sont créés par la loi 77-92 du 10 août 1977. "Chargés d'assurer la représentation de l'artisanat auprès des pouvoirs publics" ils sont supportés pour leur budget de fonctionnement à 98 % par l'Etat.

2132) *Période 1982-1990* : désengagement de l'Etat et Interventions ciblées.

Au début des années 80, l'Etat affecté par des difficultés structurelles qui ont justifié la mise en place d'un plan d'ajustement affiche une volonté particulière de soutenir l'artisanat sénégalais. Ainsi après le premier conseil interministériel de décembre 1983 plusieurs actions ont été réalisées.

21321) Aménagement

- 64 "cantines" (25) attribuées aux artisans des Parcelles Assainies
- une zone artisanale de 20 ha a été attribuée à la chambre de métier de Diourbel
- une zone artisanale à Saint-Louis
- 0,54 ha attribuées aux artisans de Mbour.

21322) Matières premières.

- Un comptoir d'achat de matières premières pour l'approvisionnement des artisans fonctionne depuis 1982 sur financement du Budget National d'Equipement (BNE)
- la SONEPI, grâce à une ligne de crédit du Fonds allemand pour financer l'achat de matières premières pour les artisans disposant de bons de commande, a pu financer pour un montant de 7.815.000 F CFA.

---

(25) Locaux à usage professionnel.

21323) Equipement

- Le Ministère de l'Economie et des Finances a exonéré de tous droits et taxes un lot d'équipement de près de 150 tonnes collectées par l'association "Artisans sans frontières"
- un lot d'équipement de 30 millions de francs a été distribué à des coopératives et à quelques Chambres de Métier. Le remboursement de ces équipements devrait se transformer en un fonds revolving afin d'en faire bénéficier plusieurs artisans
- le projet PNUD-BIT a financé l'achat d'équipements à Louga, Tambacounda, Diourbel et Ziguinchor
- des Unités de Production et de Perfectionnement Artisanal (UPPA) sont équipées et implantées à Louga, Diourbel, Kaolack, Tambacounda et Ziguinchor pour les activités de mécanique auto, de menuiserie ébénisterie, de menuiserie métallique...

21324) Crédit

- un fonds de garantie de 60 millions a été mis en place, financé par le BNE et la Caisse Centrale de Coopération Economique. La SONEPI a pu signer un protocole d'accord avec la Sonabanque qui a accepté de financer 8 projets sur ses fonds propres pour un montant de 41.169.090 F CFA. La Sonabanque a accepté par la suite de baisser la garantie de 75% à 50 % du crédit sollicité, ce qui a multiplié par 2 la capacité d'intervention du fonds de garantie.
- une société de caution mutuelle a été créée et les cotisations ont été domiciliées à l'USB, les principaux actionnaires étaient les CDM qui ont pu mobiliser 8 millions de F CFA.

21325) Formation et perfectionnement

- l'étude des possibilités de faire accéder les artisans dans les établissements publics et privés à caractère professionnel ou technique n'a pas abouti à des résultats positifs ; d'autres formes plus simples ont été expérimentées comme les VPPA.
- Des bourses de formation à l'étranger ont été offertes par l'Italie, l'Indonésie, la Corée.
- L'idée de création de centres de formation artisanale s'autofinançant n'a pas été concrétisée, la solution de rechange a résidé dans les UPPA.

21326) Commercialisation

- Grâce à l'encadrement de la SOSEPRA et du CICES plusieurs artisans ont participé à des manifestations internationales.
- Des foires régionales ont été organisées.
- En ce qui concerne l'accès aux marchés publics, la commission n'a pas fait de proposition.

2133) Réformes de la politique artisanale

Elles ont plus porté sur les structures de promotion. Avec la création de la SOSEPRA en 1975, de la SONEPI Artisanat en 1976 et la mise en place des Chambres de Métier en 1981, les actions de promotion étaient dispersées entre plusieurs structures ayant des compétences similaires. Conformément à la politique générale de dépérissement des sociétés d'encadrement issue du plan d'ajustement économique et financier à moyen et long terme arrêté en décembre 1984, l'Etat réalise une restructuration des organismes de promotion de l'artisanat en 1885. Au cours de 1986 les attributions de la SOSEPRA et la SONEPI Artisanat sont transférés aux Chambres des Métiers avec les moyens financiers et humains. La Direction de l'Artisanat se charge de la supervision des programmes de promotion réalisés par les Chambres de Métiers. Après le conseil interministériel de mai 87 les constats suivants sont effectués :

- les Chambres de Métier ne rassemblent pas les artisans, elles jouent un rôle de figurant dans la vie active du secteur à défaut de compétence réelle dans les circuits de formation et de financement. Aujourd'hui nombre de Chambres de Métiers sont devenues passives voire paralysées. Même celles qui résistent aux dérapages de la mauvaise gestion ou ont survécu aux luttes de clans ou guerres d'intérêt n'ont pas atteint leur objectif. Dans toutes les capitales régionales du Sénégal les présidents des Chambres restent pourtant innamovibles. C'est pourquoi le conseil interministériel de février 91 statuera sur la réforme des Chambres de Métiers annoncé des le VIIIè plan.
- La Direction de l'Artisanat a par ailleurs des missions qui sont sans commune mesure avec la modicité de ses moyens matériels, humains et financiers.
- Il devra être envisagé une collaboration étroite entre les Chambres de Métiers et les ONG d'une part et les Chambres de

Métiers et les structures stratégiques dans les politiques de l'emploi au Sénégal : la DIRE et l'AGETIP.

2134) Le secteur informel et les ONG au Sénégal

Les ONG sont les partenaires privilégiés de la politique artisanale au Sénégal. La partie de la subvention accordée aux Chambres de Métier pour les crédits actions (40 millions) est dérisoire par rapport aux 185 millions (26) consacrés à la masse salariale et des dépenses de fonctionnement (véhicule, carburant, frais de mission...). Ainsi grâce aux ONG qui interviennent dans différents domaines, les Chambres de Métiers ont à leur actif quelques réalisations. Cependant cette collaboration tant souhaitée par les Chambres de Métiers se fait de façon timide car les ONG connaissant les pesanteurs existant au niveau des Chambres et préférent intervenir seules dans leur zone. Pourtant certaines ONG ont fait un travail remarquable avec les Chambres de Métier en mettant en place des projets intéressants. Par exemple:

- Le projet pour la promotion de l'artisanat (PPA) de la Fondation Frederich Ebert

Démarré en 1988, la fondation a travaillé en étroite collaboration avec la Direction de l'Artisanat, l'Union Nationale des Chambres de Métiers, les groupements et associations d'artisans, elle a organisé 103 séminaires de perfectionnement de courte durée pour 2210 artisans dans les 10 régions du Sénégal, elle a financé des équipements artisanaux par le fonds des frais des séminaires alimenté par la participation des séminaristes aux coûts.

- Le projet promotion artisans métal Sénégal : basé à Thiès depuis plus d'un an, ce projet a pour objectif la promotion de la fabrication et de la commercialisation de gamme d'équipements agricoles, agro alimentaires, hydrauliques, en réponse aux besoins du monde rural, par les artisans du secteur métal au Sénégal. Ce projet est financé par le Fonds d'Aide et de Coopération et il est actuellement piloté par le GRET (27) avec la participation d'ENDA Tiers-Monde.

- Le projet Kora Sénégal

(26) Exercice 1987/88.
(27) Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques.

En collaboration avec la CNCA, la chambre des métiers de Tambacounda le MIA et d'autres ONG, ce projet implanté depuis un an à Tambacounda essaie de promouvoir un développement régional de l'artisanat en apportant son appui à l'organisation et à l'insertion des projets dans le milieu. Certaines ONG, sans la collaboration des chambres, participent au développement de l'artisanat surtout dans le domaine de la formation:

- AFVP appuyée par la mission française de coopération
- USE au centre de Bopp
- ITALTEKA basée à Saint-Louis dépend de l'Ambassade de l'Italie
- CHODAK de l'ENDA basée à Grand Yoff
- CONGAD opère dans toutes les régions
- Terre des Hommes.

D'autres projets travaillent sur le secteur informel en général mais s'intéressent néanmoins aux activités artisanales.

- Le projet de développement des collectivités locales et de l'entreprise privée en milieu rural : financé par l'USAID et managé par une ONG américaine, le projet avait pour cible le développement des micro entreprises dans la région de Kaolack. La création d'activité était exclue du programme qui ne finançait que des entreprises existantes. Plafonné à un maximum de 3.000.000 F CFA les prêts sont consentis pour une période maximum de douze mois selon un taux d'intérêt (dégressif) de 24 %. Sur 1500 prêts octroyés pour un montant de 1,3 milliards de F CFA, le taux de remboursement est de 96,5 % (28) Ce volet crédit du programme des petites entreprises a fait l'objet d'une extension à Mbour et à Dakar sous le sigle ACEP (Agence de Crédit pour l'Entreprise Privée).
- Le Projet Régional de Gestion Financière au sahel : c'est un projet de développement à but non lucratif financé par l'USAID et géré par Experience Inc. L'objectif du projet est de

(28) Chiffres communiqués par le Directeur de l'agence de crédit lors du séminaire sur les ONG intervenant dans l'artisanat sénégalais tenu le 31 janvier et le 1er février 1991 au Novotel de Dakar.

développer des systèmes de gestion adaptés par secteur d'activité dans les entreprises au niveau du Sahel. Débuté en 1983, le projet a organisé plus de vingt deux séminaires de formation auxquels plus de 500 personnes ont participé.

III) QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION

Les thèmes traités ici résultent de l'analyse et de l'exploitation de 96 monographies transcrites concernant les quatre branches d'activité ciblées par l'enquête qualitative à Dakar et Kaolack.

31) Formation et apprentissage dans le secteur informel

Le secteur informel joue un rôle fondamental en ce qui concerne la formation de la main d'oeuvre dans les pays en développement en général. Cette importance est accentuée par l'urbanisation croissante, la crise qui affecte l'évolution du secteur moderne et l'inadaptation du système éducatif sénégalais. Nous allons voir l'importance de l'apprentissage dans le secteur informel à travers les enquêtes (enquête sur la structure et l'exploitation de l'artisanat en milieu urbain 1975-76) ; enquête USAID 1988 sur le secteur informel de Dakar et de son environ), préciser les modalités et le contenu de l'apprentissage avant d'exposer les opinions exprimés par les entrepreneurs lors des monographies en ce qui concerne les mutations et les perspectives de l'apprentissage dans le secteur informel dans les années à venir.

311) Importance de l'apprentissage

Selon l'enquête sur les structures et l'exploitation de l'artisanat urbain de 1973-75, les apprentis et aides-familiaux représentaient 39,3 % de l'emploi total du secteur artisanal évalué à 35.458 travailleurs. Pour la ville de Dakar, les apprentis et aides-familiaux constituaient 39,6 % de l'emploi total artisanal. De même l'enquête USAID de 1988 sur le secteur informel de Dakar donne les indications ci-dessous :

- dans les micro entreprises de production, de services et de commerce recensées sur questionnaires simplifiés, au nombre de 3467, on dénombre 18.621 personnes dont 12.689 apprentis et aides-familiaux soit 68,1 % (29)

312) Nature de l'apprentissage

- L'apprentissage fait rarement l'objet d'un accord écrit. Parmi les chefs d'entreprise enquêtés aucun n'a jamais passé de contrat ni avec son maître, ni avec ses apprentis. Le

---

(29) Etude USAID phase III consolidation globale p3, p4.

contrat d'apprentissage est un acte par lequel un chef d'entreprise s'oblige à donner une formation professionnelle à une autre personne, tenue de se conformer aux instructions de son maître. Ce contrat ne fait pas l'objet de paiement de timbre ni d'enregistrement. Pourtant selon l'Inspection Régionale du travail de Kaolack, 36 contrats ont été enregistrés de 1969 à 1989. Ces contrats qui sont des exceptions sont demandés par des parents désirant bénéficier d'une allocation auprès de la Caisse de Sécurité Sociale en vertu de l'article 22 de la loi 73-37 du 31/07/1973 portant code de la sécurité sociale.

- Les apprentis sont en général recrutés sur une base parentale, ethnique ou confrérique. Il arrive rarement qu'un apprenti se fasse recruter s'il se présente seul sans recommandantion. Les conditions de recrutement sont devenues plus sélectives car la demande est importante. Tous les chefs d'entreprises ont déjà rejeté des candidatures : "quand on s'installe, on t'apporte aussitôt les enfants qui ne vont plus à l'école. Ce sont en général des parents ou des amis qui nous le recommandent. Je ne prends jamais un gosse qui vient seul ou qui quitte un autre atelier pour le mien, c'est en général un mauvais élément" (30).

- En général l'apprenti ne paye pas pour sa formation et aucune règle ne fixe la durée de l'apprentissage dans le secteur informel. Notons que pour la branche habillement il existe une formation payante dans le secteur informel. Les tarifs varient en fonction des villes de 2.000 F à 10.000 F par mois et par personne. Pour certaines couturières, la formation représente une part importante du chiffre d'affaires mensuel "je dispose de 5 machines à coudre, j'ai 23 élèves couturières qui ne sont pas malheureusement toutes assidues. En général elles s'absentent à cause des travaux domestiques. D'autres s'absentent quand elles n'ont pas tout leur matériel. Ces absences entraînent une baisse sur mon chiffre d'affaires. Je ne peux faire de bilan exact à la fin du mois car il y en a toujours 4 ou 5 qui n'arrivent pas à payer, l'apprentissage en

(30) Interview menuisier métallique Kaolack.

broderie coûte 2500 F et l'apprentissage en couture 2000" (31).

- Dans le secteur informel l'apprentissage est essentiellement basé sur les capacités de l'apprenti à regarder et apprendre à reproduire les instructions du patron : la méthode est essentiellement empiriste. La majeure partie des entrepreneurs ont commencé tôt leur apprentissage et ceux qui n'ont jamais été à l'école sont restés longtemps dans la situation d'apprenti comme le rappelle ce menuisier : "quand j'ai fini ma formation, je suis resté avec mon patron pour parfaire mes connaissances. Je ne l'ai quitté qu'après 18 ans d'exercice pendant lesquels je n'ai jamais été salarié permanent" (32).

Les travailleurs, apprentis dans les entreprises du secteur moderne y restaient toute la durée nécessaire pour se faire embaucher.

313) Mutations et perspectives de l'apprentissage

3131) Mutations

Les entrepreneurs sont unanimes : les conditions d'apprentissage sont moins dures qu'auparavant, l'apprentissage a subi des mutations au cours de ces dernières années.

- Les apprentis ne sont plus motivés car la plupart ont en général un niveau d'instruction supérieur à celui de leur patron ; ils n'ont aucune perspective d'embauche en fin d'apprentissage ni dans le secteur moderne, ni dans le secteur informel. Selon ce garagiste : "quand les apprentis ont bien assimilé le travail, je leur remets un certificat de travail pour qu'ils partent car je ne peux les embaucher. Pourtant souvent ils restent un an ou deux avant de partir. Avant les apprentis en fin de formation, avec un certificat de travail d'ouvrier de la 4è ou 5è catégorie, pouvaient facilement trouver du travail dans des entreprises comme Maurel et Prom, Citroën et Peyrissac. Aujourd'hui ces garages sont fermés il ne leur reste qu'une seule alternative : se mettre à leur compte" (33).

---

(31) Interview couturière du village artisanal de Kaolack.
(32) Interview menuisier bois.
(33) Interview d'un garagiste à Kaolack.

- La rigueur et la discipline qui caractérisaient l'apprentissage n'existent plus de nos jours car pour ce garagiste "les enfants ne veulent pas fournir autant d'efforts que nous quand nous étions apprentis. D'abord ils ne sont pas attentifs à leur travail et peut être se sentent-ils frustés d'avoir été rejetés par le système éducatif occidental".
- Les entrepreneurs du secteur informel, face à la demande croissante de formation deviennent de plus en plus sélectifs pour les recrutements : ils privilégient les parents et les amis les plus proches. Ils sont de plus en plus conscients de leur rôle de formateur et vont même jusqu'à demander à l'Etat de prendre en charge une partie de la formation des apprentis. En effet de l'avis de ce menuisier métallique "j'ai adopté une politique de formation conséquente qui consiste à former dans mon métier en priorité mes enfants. Je fais d'une pierre deux coups : je leur apprends le métier et je n'ai pas à payer pour rénumérer la main d'oeuvre... Quand on mettait en place les chambres de métier j'avais émis à l'époque une idée en présence des autorités du ministère du développement industriel et de l'artisanat : pourquoi nous, artisans, formateurs, ne recevons nous pas de subventions de la part des pouvoirs publics alors que les autres structures de formation peuvent en bénéficier ? Dieu sait combien d'enfants sont placés en apprentissage chaque année ; on les eduque, on les nourrit, on les soigne et on en fait des entrepreneurs uniquement à cause des relations qui nous lient à leurs parents. Je n'ai jamais reçu de réponse de la part des représentants des pouvoirs publics" (34).

Cette revendication se retrouve dans d'autres branches d'activité. Cet entrepreneur de Kaolack pense que : "Dans les écoles privées, les parents paient pour la formation de leurs enfants. Chez nous non seulement ils ne paient pas mais ils sont entretenus en plus. On arrivera à un stade où tous les artisans vont se mobiliser pour ne plus recevoir d'apprentis jusqu'à ce que l'Etat prenne des mesures pour nous aider car tous ces enfants auraient dû être formés par l'Etat" (35). Au

(34) Interview menuisier métallique à la zone artisanale de Dakar.
(35) Interview garagiste à Kaolack.

niveau de la formation une discrimination est observée au niveau pédagogique comme en témoigne le cas de ce garagiste "Il y a 20 apprentis qui travaillent pour moi dans l'atelier. Il faut distinguer les apprentis qui sont mes proches parents, qui sont huit et les autres qui viennent de l'extérieur. Je forme uniquement les grands qui sont mes parents. Ils se chargeront de former les autres au fur et à mesure".

- Avant, beaucoup davantages étaient accordés aux apprentis pendant leur formation, des repas gratuits, "des mandats", des rebuts des matières ou des revenus tirés de petits travaux sans compter les ordonnances pour les soins médicaux et exceptionnellement le logement pour les migrants en général. De nos jours les entrepreneurs exigent des parents la prise en charge de l'entretien quotidien de l'apprenti. Ils ne sont plus tenus de leur fournir les avantages qu'ils avaient auparavant.

- De leur côté les apprentis n'attendent plus d'obtenir le certificat de travail ou même l'autorisation du patron pour quitter l'entreprise quand l'occasion se présente.

- L'autre grande mutation de l'apprentissage est liée essentiellement à la libéralisation de l'économie nationale qui entraine des conséquences au niveau des branches réparation automobile et confection. La libéralisation se traduit par une baisse de la demande de certains produits pour la confection et de certaines prestations pour la réparation automobile entrainant une baisse de qualification de jeunes apprentis. Cette baisse est causée par les importations massives de fripperie et de pièces détachées d'occasion en provenance de Paris ou de Bruxelles pour l'essentiel. Désormais selon plusieurs garagistes les apprentis ne savent plus que monter et démonter. Ils ont rarement l'occasion d'assiter à la réparation d'une pièce défectueuse. Ce garagiste se rappelle : "quand j'étais apprenti je pouvais enlever un pont arrière, faire descendre la boîte, la détailler, changer les pièces usées du pont, les joints, remonter le couvercle de la boîte, faire rouler le véhicule à 140 km/h sans le plus petit bruit anormal. Pour le moteur également, je pouvais démonter, mettre lees coussinets d'un côté, rectifier le vilbrequin, refaire le palais, nettoyer les

bielles, changer les bagues et trouver les bons segments et remonter le tout. Aujourd'hui les apprentis ne savent plus faire ça correctement à cause des "venants de France".

3132) Perspectives

Le secteur informel est appelé à jouer un rôle de plus en plus important en ce qui concerne la formation et l'apprentissage malgré l'existence à Dakar de plus d'une dizaine de centres de formation publics et privés. Ce sont pour l'essentiel :

- le Centre National de Qualification Professionnel
- le Centre d'Enseignement Technique
- le Centre de Formation Professionnel et Technique
- l'Institut de Couture, de Coupe et de Mode
- le Centre de Formation et de Promotion des Jeunes
- le Centre d'Enseignement Technique Féminin de Ouakam
- le Centre de Formation de l'ASAFIN
- Terre des Hommes
- le Centre de Formation de la Chambre des Métiers de Dakar.

Certains centres n'ont pas de moyens humains et matériels pour mener à bien des actions de formation en continu. D'autres, disposant de moyens conséquents, ont en général des critères de sélection inadaptés pour les entrepreneurs et apprentis du secteur informel dont le niveau d'instruction excède rarement le CM2.

Les offres de ces centres s'adressent aux entreprises du secteur moderne. Les petits patrons, grâce à des projets mis en place par les ONG, peuvent bénéficier de stages de perfectionnement dans les centres pour une courte durée. Ainsi le projet pour la promotion de l'artisanat de la fondation Frederich Ebert a pu organiser, avec l'appui des chambres de métier, 103 séminaires de formation dans des centres de formation technique ou au niveau des chambres de métiers auxquels ont participé 2210 artisans organisés en groupements, associations et coopératives artisanales. Malheureusement ce type de formation n'est pas accessible pour les apprentis qui constituent la majorité de la main d'oeuvre du secteur informel. L'importance de l'apprentissage dans la formation de la main d'oeuvre au niveau du secteur informel n'est pas une

nouveauté ni une exception en Afrique au sud du Sahara (36). En avril 1990 une étude de l'ONFP (37) financée par la Banque Mondiale faisait une évaluation des besoins en formation du secteur informel.

C'est donc dire que les pouvoirs publics sont de plus en plus conscients du rôle de l'apprentissage car plus de 50 % des enfants ne dépassent pas le stade des études primaires et le budget de l'enseignement technique professionnel ne représente que 4 % du budget du ministère de l'Education Nationale et ne prend en charge qu'une infime partie des jeunes.

En cette période d'ajustement structurel et de désengagement de l'Etat une concertation entre ONG, Chambres de Métiers et centres de formation serait utile pour définir une stratégie pour la formation des acteurs du secteur informel. Cette stratégie sera basée sur une cohérence des interventions des ONG dans un cadre adapté pour le secteur informel afin d'atteindre un niveau appréciable d'efficacité.

32) La problématique du crédit dans le secteur informel: problématique, évolution et perspectives

321) Problématique du crédit

Le système bancaire et financier institutionnel sénégalais est l'héritage d'un modèle occidental, fonctionnant sur la base de critères d'une économie de marche intégrée et transparente. Ses règles et ses pratiques sont inadaptées aux financements des activités informelles qui se retrouvent ainsi exclues du système financier formel. Les banques de développement, aujourd'hui en restructuration, ont toujours privilégié les gros projets et les banques commerciales ont quelquefois manifesté un intérêt particulier pour des opérateurs du secteur informel en particulier les commerçants et les

---

(36) Des études à Abidjan, Accra et Yaoundé démontraient l'importance du phénomène dans les années 70. Ainsi W. Steel dans son étude sur l'artisanat à Accra et Yaoundé affirmait qu'à Accra les apprentis représentaient 72,6 % de travailleurs non salariés et travailleurs familiaux 21,6 %. dans "L'artisanat un moribond qui se porte bien à Accra et à Yaoundé" in "Vivre et survivre dans les villes africaines".1982.

(37) Office National de la Formation Professionnelle.

transporteurs. Par contre elles n'ont jamais tenté de mettre en place un système de petits prêts pour les micro producteurs. Devant cette situation l'Etat a essayé de mettre en place des éléments d'une politique de crédit artisanal de 1961 à 1985 et de 1986 à 1990.

- L'Office Sénégalais de l'Artisanat préfinançait l'achat de matières premières pour les entrepreneurs adjudicataires de marchés (le bon de travail ou de commande servant de garantie) et se faisait rembourser au moment du réglement des travaux. Ces opérations permettaient de régler les problèmes de fonds de roulement mais n'apportaient pas de solutions pour l'achat d'équipement. Malheureusement l'OSA mit fin à cette expérience quelques années plus tard.

- Durant cette période fut constitué un fonds de garantie pour l'artisanat. L'existence de ce fonds de garantie n'a pas permis de convaincre les banques, excepté le groupe public Sonaga-Sonabanque où un fonds de garantie d'une valeur de 60 millions a été constitué depuis 1976. Le groupe a accepté de financer des projets artisanaux mais seulement jusqu'à concurrence du montant de ce fonds. Seule une quinzaine de projets ont été financés. Actuellement le fonds de garantie s'élève à 102 millions de F CFA qui ne sont pas encore récupérés car la Sonaga est en restructuration. Des contacts sont pris pour transférer ce fonds à la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) dès sa récupération.

- Après 1985, en ce qui concerne le crédit à l'équipement, l'Etat met en place les UPPA (Unité de Production et de Perfectionnement Artisanal) au cours du VIIè plan. Chaque UPPA est un projet productif qui associe l'investissement et la formation afin de mettre en place un réseau de petites entreprises qui se distinguent par l'équipement et l'organisation de la production. Les équipements des UPPA placés au niveau des chambres de métiers devaient faire l'objet de remboursement à des conditions douces pour les artisans désireux d'améliorer leurs outils de production. Ces UPPA furent financés par le budget de l'équipement de l'Etat et les bailleurs de fonds internationaux. D'autres actions ont été menées pour améliorer les outils de production des artisans par des ONG ou des projets (PNUD-BIT). En général les

équipements étaient livrés aux chambres de métiers et leur remboursement devait faire l'objet d'un fonds revolving destiné à en faire bénéficier à un grand nombe. Ces actions ont été des échecs à cause du clientélisme et de l'absence de suivi. Les bénéficiaires n'ont jamais remboursé quoi que ce soit, sans être inquiété outre mesure. Tout cela pour dire que les micro producteurs du secteur informel n'ont eu recours en cas de besoin qu'au financement informel.

322) Le financement informel

Ainsi s'est développé, petit à petit, un circuit de financement informel comme substitut aux défaillances du système financier formel. Chaudarvakar définit le financement informel comme un ensemble d'opérations légales mais non réglementées et non enregistrées par les institutions financières officielles. A cet égard, on se rend compte que le secteur financier informel est aisément délimitable par opposition au secteur financier formel.

3221) L'installation

- L'autofinancement est la modalité la plus répandue pour financer l'installation de l'artisan pour les ex-employés salariés du secteur moderne dans les branches réparation auto, menuiserie métallique et menuiserie bois. Les fonds proviennent de l'épargne prélevée sur le salaire. Pour les ex-apprentis qui n'ont jamais eu l'occasion d'exercer en tant que salarié, les gains tirés des petits travaux ont permis d'acheter du matériel. En effet, pour ces travailleurs les gains tirés dans l'activité informelle augmentent avec le niveau de responsabilité dans l'entreprise et dans la profession. Ainsi quand l'apprenti arrive à un niveau élevé (comme 2è patron par exemple) il lui arrive d'exécuter des commandes pour son propre compte. Dans les branches où l'investissement initial est élevé comme dans la menuiserie métallique, ce sont les ex travailleurs émigrés et en général les ex-salariés du secteur moderne qui sont les plus nombreux. Selon cet entrepreneur : "je n'ai fait que trois années d'apprentissage ensuite je suis allé travailler en Lybie pendant 1 an et demi. Je suis rentré car mon objectif était atteint parce que j'étais parti à l'étranger pour avoir un peu

de moyens avec lesquels je pourrais ouvrir un atelier... A mon installation j'avais un capital de 400.000 F CFA" (38).
Certains apprentis ont émigré et continuent d'émigrer dans l'espoir de se faire de l'expérience à l'extérieur et d'amasser un petit capital pour se mettre à leur compte à leur retour au pays. "J'ai séjourné en France pendant 5 ans de 1972 à 1977, j'ai travaillé à Renault comme soudeur. Etant donné la rudesse du travail, j'avais démissionné pour rejoindre une autre entreprise à Palaiseau et cela pendant 3 ans. Entre temps je me suis payé un poste de soudure, une cintreuse, une chignole, un poste ébarbeur et d'autres accessoires. Pour moi c'était suffisant pour rentrer au Sénégal. Une fois rentré, j'ai ouvert mon atelier" (39).
- L'aide de la famille vient en deuxième place pour l'acquisition de matériel lors de l'installation. En effet dans des branches comme la confection où l'outil de production ne peut s'acquérir progressivement (comme la boite à outil du mécanicien) les parents aident le futur entrepreneur à disposer d'une machine. Cette aide peut prendre la forme d'un cadeau chez les filles en général, d'un prêt gratuit ou d'une location vente. "Déjà à 6 ans je commençais à coudre avec la machine de ma mère qui m'expliquait certaines choses quand j'avais des problèmes... Quand j'étais en classe de 3è au lycée j'ai reçu une machine comme cadeau quand j'ai réussi à mes examens. C'est avec cette machine que j'ai débuté et comme ça rapportait, j'achetais au fur et à mesure d'autres machines d'occasion" (40).
"Mon oncle me recommande de me mettre à mon compte et me mit en relation avec des amis... Je louais une machine à coudre à 15.000 F/mois pendant 6 mois avant d'acheter ma première machine Bernina à 30.000 F CFA" (41).
"En ouvrant l'atelier je ne disposais de rien... C'est ma soeur qui m'avait prêté sa machine que j'ai rachetée plus tard à 30.000 F CFA". Paradoxalement la machine à coudre semble être difficile à acquérir d'un coup pour les apprentis et

(38) Interview menuisier métallique.
(39) Interview menuisier métallique.
(40) Interview d'une couturière à Dakar.
(41) Interview d'un tailleur à Dakar.

pourtant elle est en général disponible dans presque toutes les maisons car c'est une composante essentielle de la dôt lors des mariages.

- Il arrive des fois que le patron (parent ou non) cède du matériel à un apprenti dévoué quand ce dernier est autorisé à se mettre à son compte. En général l'aide est sous forme d'outils d'occasion qui représentent l'essentiel du matériel mais qui ne coûtent pas chers. L'apprenti pourra le rembourser quand il aura "décollé". D'autres patrons qui s'exilent cèdent leur matériel en totalité à crédit à leur homme de confiance dans l'atelier. "Quand je me suis mis à mon compte, je louais une machine 50 F/jour. Mon patron m'avait cédé une petite place à l'entrée de l'entreprise. C'est seulement quand mon patron partit pour la Côte d'Ivoire qu'il se décida à me vendre la cantine à 300.000 F CFA. J'ai pu acheter et payer l'atelier grâce à mes économies propres" (42).

- Il faut noter le cas de ce tailleur de Kaolack qui a pu acheter sa machine grâce aux produits de la récolte d'arachides à Kaolack. Notons que pour l'installation, il arrive exceptionnellement de rencontrer des entrepreneurs avec du matériel neuf, ils achètent en général du matériel d'occasion en bon état. Nous n'avons rencontré, à aucun moment, un financement externe direct lors de cette phase d'installation provenant d'un commerçant, d'un banquier clandestin ou usurier.

3222) <u>L'investissement additionnel et le financement du fonds de roulement</u>

Les investissements additionnels et les besoins en fonds de roulement sont financés en général par l'épargne et les accomptes perçus sur les commandes. Il arrive que des prêts issus du secteur financier informel soient utilisés.

- Dans la branche couture, pour les tailleurs qui ne produisent que sur mesure, l'accompte est établi en fonction de l'importance du coût de confection de l'habit. L'accompte sert à préfinancer la confection mais constitue une garantie car il arrive que les clients fassent des commandes, qu'ils

(42) Interview d'un tailleur à Kaolack.

retirent trop tard, ou même jamais, faute de moyens pour payer. Cette conception de l'accompte est aussi valable pour tous les travaux commandés dans les branches de la Menuiserie Bois, Menuiserie Métallique et Réparation Automobile.

- Dans les branches comme la Menuiserie Bois-Ebénisterie et la Menuiserie Métallique où l'exposition des articles présente des avantages considérables pour les débouchés surtout à la veille des fêtes religieuses, les entrepreneurs puisent dans leur épargne pour préfinancer les travaux. Il en est de même quand les entrepreneurs reçoivent des commandes des administrations. Sinon ils font appel à des financiers du secteur informel, qui sont en général des transporteurs ou des commerçants, qu'ils connaissent en dehors de ces relations d'affaire.

Les revendeurs, en général des libanais, sollicitent les menuisiers bois pour la fabrication des lits "cadre simple". Ils fournissent les matières premières et paient la main d'oeuvre à la pièce. Ils emploient en général des apprentis qualifiés qu'ils installent à l'arrière cour de leurs boutiques. Ce phénomène prend de l'ampleur surtout à la veille de la traite de l'arachide. Il est très répandu à Kaolack.

- Dans la branche réparation auto, en général le client fournit les pièces de rechange et rémunère uniquement la main d'oeuvre. C'est seulement lorsque le client est une administration ou une entreprise que l'entrepreneur fournit lui-même les intrants pour se faire payer globalement par la suite. C'est pourquoi les entrepreneurs qui n'ont pas certains moyens ni certaines relations ne peuvent accéder à certains travaux faute de moyens pour se préfinancer.

3223) <u>Les financiers du secteur financier informel</u>

C'est une minorité d'agents économiques composée essentiellement de transporteurs, de commerçants et quelquefois de marabouts. Ils disposent de ressources financières importantes recyclées en majeur partie dans le secteur informel grâce à l'existence de structures économiques et sociales, politiques et religieuses intégrées. Ils ont en général accès au crédit institutionnel mais disposent de peu d'épargne dans les banques sénégalaises. Ils sont réticents vis-à-vis du système bancaire local, méfiants à l'égard de

l'administration et sceptiques pour effectuer des investissements dans le secteur secondaire moderne. Ils participent néanmoins au développement du secteur tertiaire moderne. Ils sont ainsi actionnaires dans des sociétés d'asssurance, de transport aérien et maritime, immobilières etc...

Le dynamisme et l'évolution du système de crédit informel sont le fruit d'efforts individuels et collectifs à l'intérieur de groupes caractérisés par la solidarité et la discipline. Ces financiers ont des fonctions socio culturelles bien établies au sein d'entités hiérarchisées avec des règles de jeu spécifiques. Hugon a raison quand il écrit que selon certaines théories "le circuit du financement informel obéit plus à des logiques sociales qu'économiques. Il correspond à des mécanismes redistributifs et à des transferts intra communautaires" (43); le cas des hommes d'affaires mourides est assez édifiant à ce propos (44).

3224) L'apport du circuit financier formel

Chez les entrepreneurs enquêtés, les rares ayant bénéficié de crédits en provenance du secteur formel exerçaient dans "des activités urbaines micro industrielles quasi informelles". Ce sont les entrepreneurs classés dans le "secteur non structuré moderne" selon la terminologie du BIT. S'ils n'ont jamais bénéficié des projets mis en oeuvre dans le cadre des programmes UPPA, ils ont bénéficié de prêts en provenance d'ONG comme le cas rencontré à Kaolack avec le programme de crédit pour l'entreprise privée devenue ACEP (Agence de crédit pour l'entreprise privée), le projet artisan metal de Thiès... Ces entrepreneurs appartiennent en général à des groupements ou associations qu'ils dirigent la plupart du temps.

En juin 1990 la CNCA à Kaolack a accepté de participer à des opérations de crédit pour le secteur informel. Grâce au fonds de garantie de la chambre de métiers d'une valeur de 5.000.000 de F CFA, 41 artisans ont pu bénéfier de la somme de 4.059.000

---

(43) P. Hugon "Impact des politiques d'ajustement sur les circuits finaciers informels africans" in Revue Tiers-Monde n°122 Avril-Juin 1990.

(44) Cf. Omar Saïp Sy : op cit.

F CFA remboursables en quatre mois. Seule la moitié des prêts a été remboursée le reste est en recouvrement.
Paradoxalement les tontines, qui sont très répandues en Afrique et au Maghreb sous forme d'associations rotatives d'épargne et de crédit, sont apparues rarement comme forme de financement externe.

323) Les perspectives du crédit dans le secteur informel

Tous les systèmes de crédits revolving destinés à aider les artisans à améliorer leurs outils de production ainsi que la tentative de mise en place d'une société nationale de caution mutuelle ont échoué. Pourtant, à côté, certains projets réussissent à avoir des taux de remboursements supérieurs à 90%. D'autres ONG interviennent directement pour octroyer des crédits et y réussissent. Tout ceci laisse penser qu'il faut une méthodologie d'approche adéquate pour le secteur informel et surtout qu'un encadrement intensif est nécessaire pour récupérer les sommes prêtées. Avec la restructuration et l'assainissement des banques de développement et des banques commerciales, les ressources du circuit financier informel sont de plus en plus rares. Il est plus que jamais urgent de mettre en place par le biais de projets initiés par les ONG des stratégies pour permettre à ces entrepreneurs d'accéder au crédit institutionnel. Les solutions locales et décentralisées semblent plus "gérables" en ce qui concerne les sociétés de caution mutuelle. Il est nécessaire de s'inspirer des expériences mutualistes des autres pays africains pour essayer d'avoir une mobilisation plus adéquate de l'épargne en tenant compte des initiatives collectives existantes.

33) Organisation et auto organisation dans le secteur informel

Les artisans sénégalais sont très individualistes malgré les tentatives menées ça et là pour les organiser. Nous avons déjà vu que les pouvoirs publics faisaient des Chambres de Métiers la fer de lance de la politique artisanale. Nous allons montrer pourquoi et comment les Chambres ont été mises en place et ce qui explique l'échec de la mission qui leur avait été assignée par l'Etat sénégalais.

331) L'organisation

Avant l'avènement des Chambres de Métiers, les artisans sénégalais étaient regroupés dans les Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat. Ne trouvant pas le cadre approprié pour s'exprimer, les artisans ont commencé à créer des syndicats professionnels. Pour leur donner une structure propre et autonome, l'Etat crée en 1979 les Chambres de Métiers et place à la tête les membres les plus influents parmi les artisans. Les Chambres avaient une double vocation :

- promouvoir l'artisanat sénégalais suivant les directives définies par les pouvoirs publics
- responsabiliser les artisans.

Une décennie après, les resultats obtenus par les Chambres de Metiers sont plutôt médiocres pour plusieurs raisons :

- elles sont peu attrayantes : en effet elles beneficient de peu de moyens ce qui fait que les résultats obtenus dans la formation sont à mettre au crédit des ONG ou des projets intervenant sur le secteur artisanal : ce qui justifie la déception de leurs membres : "j'appartiens à la Chambre de Metiers depuis sa creation mais comme elle ne repond pas à nos attentes, je me suis retire" (45) s'exprime un membre fondateur. Un autre se pose des questions sur l'utilité des Chambres "j'ai acheté la carte professionnelle à plus de 5000 F mais cela ne sert à rien" (46).
- Les efforts de vulgarisation et d'information n'ont pas été à la hauteur des objectifs ce qui justifie le manque d'impact dans les villes secondaires. Certains artisans se sont sentis exclus dès le départ "je n'ai pas adhéré à la Chambre de Métiers car les autorités choissisent qui ils veulent pour les mettre aux postes clés. Ils ne nous informent pas, ne demandent pas notre avis donc, nous aussi on ne peut pas les suivre comme des moutons (47).
- L'organisation des Chambres en sections Productions, Arts et Services pose le problème de la représentativité des élus et plus particulièrement des Présidents qui sont quasiment inamovibles. En effet, il existe dans des Chambres, des

(45) Interview d'un garagiste à Dakar.
(46) Interview d'un menuisier bois à Dakar.
(47) Interview d'un menuisier bois à Dakar.

Présidents appartenant à des corps de métiers minoritaires, qui grâce à leur influences s'imposent grâce au clientélisme.
- L'inadaptation de la structure pose également problème car en tant qu'outil de la promotion artisanale, leur statut d'Etablissement Public à Caractère Professionnel ne leur permet pas de mener certaines actions (notamment dans le domaine financier).

332) Qui sont donc les adhérents ?

Théoriquement l'adhésion aux Chambres de Métiers confère plusieurs avantages :
- l'accès à des marchés publics ou prives
- l'accès à des séminaires de formation et de perfectionnement
- des supports de vente lors des foires et aux manifestations
- dans une moindre mesure, le crédit.

En réalité peu d'artisans profitent de ces avantages car s'ils existent ce sont essentiellement les artisans regroupés autour du président de la Chambre qui en bénéficient. Ce sont en général des artisans âgés de plus de 40 ans qui gèrent des entreprises appartenant au secteur informel moderne. Les autres adhérents sont la plupart du temps tenus à l'écart.
Un autre facteur de l'échec de mobilisation est la crainte de l'évaluation des compétences effectuée lors de la délivrance de la carte professionnelle (48).

333) L'auto organisation

Les ONG et les projets intervenant sur le secteur informel au Sénégal, à l'intérieur comme à l'exterieur des Chambres de Métiers, ont toujours proposé aux artisans de se regrouper afin de bénéficier de leur intervention. Ainsi des coopératives, des groupements et des associations ont vu le jour dans les Chambres de Métiers et à l'extérieur. La Chambre de Métiers de Kaolack a mis en place depuis sa création plusieurs types d'organisations :
- des groupements de couturières, d'entrepreneurs de construction métallique, de tailleurs...

(48) C'est le cas de beaucoup d'apprentis qui ont démissionné en cours de formation pour se mettre à leur compte. Ils représentent une part très importante du secteur de subsistance.

- Des coopératives de mécaniciens, tôliers et électriciens automobiles.

Elles ont en général toutes bénéficié de stages de formation et de perfectionnement, de matériels d'équipement offerts ou mis à leur disposition, et quelquefois, de petits crédits de court terme. L'inconvénient, c'est que toutes ces tentatives d'auto organisation ne résultent point d'un volontariat à la base, mais plutôt d'une tentative des Chambres de Métiers ou des ONG de mieux "structurer" le secteur informel. A l'extérieur des Chambres des Métiers, des non adhérents ont mis en place des groupements ayant les mêmes objectifs. Selon un des promoteurs d'un groupement de réparation automobile "Nous avons monté ce groupement afin d'unir nos forces. Nous allons monter une salle de peinture avec un compresseur qu'on va louer et qui va nous servir en même temps. Le groupement compte 47 personnes : mécaniciens, tôliers, électriciens, peintres, tapissiers, vulcanisateurs etc... le groupement nous permettra d'accéder aux crédits des banques, à des emplacements bien localisés et viabilisés" (49).

A côté de ces associations, subsistent d'autres syndicats professionnels dont le plus important est le Groupement des Artisans du Sénégal. Ce groupement fait partie des Groupements Economiques Sénégalais qui, à notre avis, est la structure la plus représentative du secteur informel au Sénégal. Née en 1958 cette organisation syndicale et économique composée de 9 fédérations et corporations comptait 15000 membres à travers le Sénégal en 1989 (50). Elle a pour but :

- la défense des intérêts professionnels et matériels de ses adhérents
- la création et la gestion d'établissements en vue de promouvoir des activités commerciales, industrielles et artisanales
- la création et le maintien d'une solidarité entre adhérents ainsi que le renforcement et la coordination des activités dans le cadre de leurs organisations professionnelles.

La réorganisation des Chambres de Métiers est impérative. Outre la nécessité d'organiser l'artisanat en corps de métiers

(49) Interview d'un chef de garage mécanicien à Dakar.
(50) D'après un représentant des GES interviewé à Dakar.

(pour régler définitivement le problème de la représentativité des élus), il importe de doter des services techniques d'une autonomie afin de limiter les abus dont ils font l'objet. Leur statut d'Etablissement Public à Caractère Professionnel s'avère difficile à concilier avec ceux de syndicat et d'outil de promotion de l'artisanat. Avec la baisse progressive de leurs ressources financières, elles seront de moins en moins attrayantes. En effet les ateliers se multiplient à une allure vertigineuse alors que les répertoires n'enregistrent pratiquement pas de nouvelles immatriculations. Réorganisées, les Chambres de Métiers pourraient devenir des lieux d'interface entre ONG, projets et artisans. On peut cependant se poser la question comme d'autres auteurs l'ont déjà fait: la tentative "d'organiser" le secteur informel ne risque t-elle pas de donner un coup de frein à son dynamisme ?

34) Concurrence, libéralisation et évolution des entreprises du secteur informel

341) La concurrence interne

Hugon, se basant sur des travaux de Charmes en 1980 (51) écrit: "Pour se conserver, l'artisanat forge les armes de sa dissolution : face à la concurrence des unités à forte productivité, les ateliers artisanaux réduisent leurs coûts, allongent la durée de l'apprentissage et accroissent le nombre des apprentis ; ceux-ci ne trouvent pas à s'embaucher, multiplient les ateliers clandestins entrent dans la branche et concurrencent les ateliers" (52). Cette citation résume très précisément la situation des entreprises du secteur informel "moderne" actuellement au Sénégal. Nous avons déjà évoqué l'impact de la restructuration industrielle dans ses deux composantes, libéralisation du commerce extérieur et amélioration des performances des entreprises du secteur moderne, sur l'emploi. Les apprentis, ne pouvant plus espérer trouver un emploi salarié comme jadis leurs patrons à la fin

---

(51) J. Charmes : "Contradictions du développement du secteur non structuré" in Revue Tiers-Monde n° 82 Avril-Juin 1980, p.330.

(52) P. Hugon "Approche pour l'étude du secteur informel (dans le contexte africain)" in Nouvelles approches du secteur informel OCDE 1990, p. 88.

de l'apprentissage, n'ont plus qu'une seule alternative : se mettre à leur compte. Selon ce garagiste : "De façon générale, l'apprenti, après 6 ou 7 ans de formation dans l'atelier, connait bien le travail. Il acquiert des compétences et s'installe à 300 mètres du garage de son patron.... Il te mène alors une concurrence farouche... Normal, nous n'avons pas les mêmes charges, ni à la maison, ni dans l'atelier. On est alors obligé de réduire au maximum nos prix sinon on risque de perdre toute notre clientèle car la vie est dure et les gens n'ont plus les mêmes moyens qu'avant.... Dans ce même quartier il y a cinq de mes apprentis qui ont ouvert des garages" (53). Cette situation de concurrence sauvage se manifeste dans les quatre secteurs d'activités étudiés. Cependant elle est moindre dans la branche menuiserie métallique où l'équipement de base est assez coûteux ou dans certains métiers de la branche réparation automobile qui nécessitent de solides compétences (électricité auto). Les patrons n'ont aucun moyen de dissuation (54) sur les apprentis qui démissionnent, dès lors qu'ils ont acquis les rudiments du métier et peuvent disposer d'un minimum de capital pour se mettre à leur propre (surtout pour la mécanique auto et la couture). Cette multiplication des ateliers artisanaux est aussi due à l'existence de non professionnels : c'est le cas des libanais commerçants qui concurrencent ainsi les menuisiers bois. Selon les interviews : "Les commerçants libanais trouvent largement leur compte dans la vente de mobilier car ils recrutent des apprentis journalièrement, qui leur fabriquent des meubles à très bon marché" (55) ou bien "Aujourd'hui les libanais achètent des machines performantes et font appel à des apprentis ou des artisans désoeuvrés qui viennent travailler pour eux. Les salaires sont fonction du nombre d'articles... On aurait pu comprendre si les menuisiers les obligeaient à venir commander des articles dont ils ont besoin. Les autorités sont au courant mais elles ne font rien" (56). Les artisans surtout ceux du secteur informel moderne ne se font

(53) Interview d'un garagiste à Kaolack.
(54) Sauf le refus de leur octroyer un certificat de fin d'apprentissage.
(55) Interview d'un menuisier bois à Dakar.
(56) Interview d'un menuisier bois à Kaolack.

point d'illusions, ils savent que cette situation ira de mal en pis, tant qu'il n'y aura pas de structure capable d'absorber une partie de ces apprentis en fin de formation d'autant plus que, ces artisans préfèrent l'emploi salarié au départ car ils ont des difficultés pour acquérir une clientèle. Selon un menuisier métallique "Pendant mes deux premières années de démarrage, je ne fabriquais que des moules pour les bijoutiers, je n'ai eu aucun marché de menuiserie métallique peut être parce que j'étais jeune, les clients n'avaient pas confiance pour me donner des travaux... Il a fallu que j'économise de l'argent pour acheter de la matière première afin de fabriquer des grilles, portes et fenêtres qui étaient ensuite exposés pour convaincre la clientèle" (57).

342) La concurrence externe

Au cours des entretiens effectués dans les quatre branches, seules deux sont touchées par la concurrence externe. Elle se manifeste non pas par une concurrence du secteur moderne mais plutôt à travers les importations (58). Dans la branche couture, les entreprises spécialisées dans la coupe moderne sont en effet pénalisées selon ce tailleur "la libéralisation nous pénalise... Tenez, on ne peut plus faire de robes pour les fillettes car cela coûte moins cher d'acheter du prêt à porter qui vient d'Asie ou du Maroc ou bien carrément de la fripperie pour les ménages les plus démunis" (59). Ces importations de fripperie sont officiellement évaluées à 6000 T/an (60).

On note les mêmes réactions dans la branche automobile : la libéralisation des importations de véhicules d'occasion de France ou de Belgique est intéressante pour les consommateurs car seuls de rares sénégalais peuvent se payer le luxe d'acheter des voitures neuves. Par contre l'importation des

---

(57) Interview d'un jeune menuisier métallique de 26 ans à Kaolack.

(58) A Kaolack, lors des monographies, aucun tailleur n'a mentionné les importations des produits de la SOTEXKA en vente dans le marché central à des prix très compétitifs même si la majeure partie de la production de l'usine est destinée à l'exportation.

(59) Interview d'un tailleur au marché de Kaolack.

(60) D. Logeay "l'industrie sénégalaise : ses perspectives après la NPI (cas des conserverie de thon et du textile CCCE Paris 1990, p. 37.

pièces détachées d'occasion pose des problèmes car "maintenant les clients, une fois leur panne identifiée, achètent des pièces et changent celles défectueuses. On ne répare plus rien. Notre revenu est amputé d'autant plus qu'avant nous bénéficions, en plus de la main d'oeuvre, de remises de l'ordre de 25 % sur la valeur totale des pièces neuves achetées" (61).

On ne peut pas dire qu'il existe une véritable concurrence entre secteur formel et secteur informel dans la branche réparation automobile d'autant plus qu'il n'existe plus que peu d'entreprises du secteur moderne opérant dans la branche(62). La concurrence est essentiellement interne. On peut noter outre la baisse des revenus des entrepreneurs, d'autres conséquences de la libéralisation des pièces de rechange d'occasion :

- une baisse de qualification de la main d'oeuvre car l'essentiel du processus d'apprentissage consiste à apprendre à monter ou démonter des pièces et non à réparer des pièces défectueuses
- elle favorise la multiplication des ateliers car les apprentis ne sont plus tenus de rester dans les entreprises pendant des années pour apprendre à monter et démonter un moteur ou une portière.

Selon le rapport Berg le secteur informel sénégalais bénéficierait de la libéralisation des intrants (63). Nous n'avons rencontré aucun entrepreneur au cours de cette étude qui ait fait mention de cet avantage. Mieux certains trouvent que les prix des matières premières ont augmenté depuis. Cela est peut être causé par le fait que le secteur moderne principal fournisseur du secteur informel pour certains types de matières premières n'a pas répercuté sur les prix de vente les avantages liés à la libéralisation. Cette situation ce concurrence interne et externe au niveau des entreprises du secteur informel est exacerbée par la baisse de la demande

(61) Interview d'un garagiste à Dakar.
(62) A Kaolack de grands garages comme Citroën ont fermé avant 1970.
(63) E. Berg et Associés : Ajustement Ajourné : réforme de la politique économique du Sénégal dans les années 80 oct 1990, p. 19.

globale. Les artisans sont unanimes : les activités ont fortement baissé depuis deux ans. Harrold Lubell et Charbel Zarour écrivent: "La crise économique des années 80 a ouvert les yeux sur la capacité qu'a en puissance, le secteur non structuré de corriger certains effets négatifs sur la production et l'emploi que la baisse de l'activité a entraîné dans le secteur structuré... L'emploi indépendant et les micro entreprises ont absorbé non seulement les travailleurs du secteur structuré qui avaient perdu leurs emplois mais surtout de jeunes citadins qui entraient dans la vie active" (64). Il importe de préciser que lors des monographies, seules des entreprises appartenant au secteur informel de subsistance ont reconnu avoir vu leurs activités augmenter par rapport aux deux années précédentes. Par contre les entrepreneurs du secteur informel moderne, malgré toutes les attentions dont ils font l'objet de la part des ONG, des projets et des Chambres de Métiers, ont des résultats bien médiocres. Cela nous mène en porte à faux avec les prévisions de Serageldin qui pensait que "l'effet de l'ajustement sur les revenus du secteur urbain est moins évident. Le ralentissement de la croissance de la production et des revenus du secteur urbain structuré lui sera préjudiciable mais ceci peut être compensé en partie par la demande croissante des services et des produits du secteur non structuré de la part des zones rurales. En outre la plupart des produits du SNS sont des substituts aux importations dont la demande sera accrue par le processus d'ajustement" (65). En réalité la conception de base des programmes d'ajustement dans leur composante agricole n'a pas eu les effets escomptés. La désorganisation dans le monde rural résultant de la mise en place de la NPA aurait freiné toutes possibilités de croissance des revenus des ruraux pouvant créer une demande additionnelle sur les produits et services du secteur informel en milieu urbain. Les artisans de

(64) H. Lubell et C. Zarour "le secteur informel sénégalais résiste bien à la crise" in Revue Internationale du Travail 1990, pp. 423-432.
(65) I. Serageldin : "Pauvreté, Ajustement et Croissance en Afrique" Banque Mondiale 1989, p. 55.

Kaolack sont unanimes : "depuis quatre ou cinq ans "la traite" (66) n'est plus ce qu'elle était".

(66) Période au cours de laquelle les paysans vendent les produits de leur récolte et viennent acheter en ville des biens de consommation et d'équipement.

CONCLUSION

Depuis deux décennies le secteur informel a évolué, tant au niveau de la mentalité des chercheurs et des planificateurs qu'au niveau de la configuration de l'économie urbaine des pays en développement. Ainsi le terme secteur informel et ses synonymes ont fini par être adoptés à cause de leur caractère pédagogique et didactique malgré les débats houleux dont ils furent l'objet. Le secteur informel qui a révélé son importance et ses avantages durant la crise du secteur formel apparait dorénavant comme une composante structurelle de l'économie sénégalaise.

Les plans de développement mis en place depuis l'indépendance l'ont toujours relégué au second rang car les moyens mis en place pour promouvoir l'artisanat sénégalais n'ont jamais été à la hauteur des objectifs visés. Les structures de promotion, en l'occurence les Chambres de Métiers se sont révélées inadaptées et n'ont par conséquent jamais pu répondre aux attentes des artisans. Les politiques sectorielles de ces dix dernières années, inspirées pour la plupart par les travaux du BIT, ont ciblé le secteur informel moderne dans l'espoir de voir les unités performantes du secteur informel moderne se transformer en PME et PMI.

Sans discuter du bien fondé de cette stratégie d'écrémage, on peut constater qu'elle est en contradiction avec la politique de promotion de l'emploi à court terme illustrée par les programmes de travaux à forte intensité de main d'oeuvre de l'AGETIP et les actions de la DIRE. En effet promouvoir le passage des unités performantes du secteur informel vers le secteur moderne suppose, entre autres, une réglementation concernant la concurrence sauvage qui liquiderait définitivement le secteur informel de subsistance en exacerbant par la même occasion les tensions sociales.

On ne voit pas non plus comment ces actions de promotion peuvent aboutir dans ce contexte de baisse généralisée de la demande. Si Hugon pense que le secteur informel ne peut être "une panacée, ni constituer la base d'un modèle alternatif de développement" il reste qu'il constitue une solution transitoire.

Au Sénégal comme dans les autres pays africains au sud du Sahara, on ne peut plus compter sur les solutions conventionnelles qui ont toutes échouées. Pour que d'autres soient crédibles, il convient , dans le cadre d'objectifs clairement définis par les pouvoirs publics, de mettre en place des stratégies alternatives intégrant le secteur informel, dans ses composantes traditionnelle et moderne, comme moyen de lutte contre la pauvreté afin d'aboutir à une meilleure efficacité des réformes sectorielles et macro économiques entreprises depuis le début des années 80.

BIBLIOGRAPHIE

AGIER M. : "Un secteur informel très structuré" n° 9 hors série 1984, pp. 81-91.

AMSELL J.L., LEBRIS E. : "De la petite production marchande à l'Economie mercantile" in Vivre et survivre dans les villes africaines" IEOES Paris PUF 1983, pp. 163-173.

BARBIER J.P. : "Nouvelles politiques industrielles en Afrique subsaharienne" CCCE 1988, 52 p.

BEN Abdalah T., EUGELHARD Ph. : Quel avenir pour l'économie populaire urbaine en Afrique? ENDA Tiers-Monde Dakar, Août 1988.

BERG E. et Associés: Ajustement Ajourné: réforme de la politique au Sénégal dans lees années 80. Résumé en français. Rédigé pour l'USAID, Dakar, oct 1990, Alexanria,Virginie,63 p.

BRUGOUX J. : "Artisanat sénégalais : de quoi parle t-on ? In Section non structurée : contributions groupe AMIRA Paris mai 1987, pp. 11-23.

CHARMES J. : "Contradictions du développement du secteur non structuré" in revue Tiers-Monde n° 82, avril-juin 1980, Paris pp. 321-335.

CHARMES J. : "Economie non enregistrée, secteur informel et Comptabilité Nationale au Sénégal (1977-88). Direction de la Statistique PAGD mai 1989, 67 p.

CHARMES J. : "Comment mesurer la contribution du secteur non structuré à la Production Nationale dans le pays du Tiers-Monde" in Review of income and wealth vol 29 n° 4 décembre 1983, pp. 429-444.

CHARMES J. : "Une revue des concepts, méthodes, définitions et recherches sur le secteur informel" in Nouvelles Approches du secteur informel. Séminaire de l'OCDE Paris 1990, pp. 11-51.

CHARMES J. : Le "Secteur Informel" : approches macro-éonomiques et statistiques" in Secteur Non Structuré et industrialisation dans le Tiers-Monde. Table ronde chercheurs ORSTOM-Journalistes, 19 février 1986.

CHARMES J. : "Quelles politiques publiques face au secteur informel" CCCE juin 1988, 34 p.

CHARMES J. : "L'apprentissage sur le tas dans le secteur non structuré en Tunisie" in Cahiers ORSTOM séries Sciences Humaines vol XXI n° 2-3, 1985 pp. 305-328.

CHARMES J., SAANA A. : "La promotion de l'artisanat et les petits métiers en Tunisie : une politique compréhensive à l'égard du secteur non structuré. Projet PNUD-BIT avril 1985, 85 p.

CHANDARVAKAR A.G. : "The role of the informal credit markets, in support of micro business in developing countries" Washington juin 1988.

COLY P.M. : "Code du travail de la République du Sénégal" Editions Clairafrique Dakar Sénégal.

COMELIAN Ch., SACHS I. : "Eléments de stratégies alternatives de développement" CCCE janvier 1989, 22 p.

DE BANDT J. : "Les problèmes et perspectives du développement industriel en Afrique : Réflexion sur le modèle industriel" CCCE juillet 1988, 30 p.

DE MIRAS C. : "Le secteur de subsistance dans les branches de production à Abidjan" in Revue Tiers-Monde n° 82 avril-juin 1990, Paris pp. 353-371.

DEBLE I., HUGON Ph. et ALII : "Vivre et Survivre dans les villes africaines" IEDES Collection Tiers-Monde PUF Paris 1983, 296 p.

Direction de la Statistique : "Enquête sur la Structure et l'Exploitation de l'Artisanat en milieu urbain 1973-75" :
vol 1 : les structures de l'artisanat urbain 167 p.
vol 2 : Exploitation de l'artisanat urbain
vol 3 : Méthodologie et documents annexes 94 p.
vol 4 : Nomenclature 136 p.

Direction de la Statistique : "Recensement général de la population Avril 1976" "Analyse des résultats nationaux" 90 p. et 67 p.

Direction de la Statistique : "Méthodologie et principaux résultats de l'enquête main d'oeuvre migration au Sénégal 1979-80" 1982, 36 p.

Direction de la Prévision et de la Statistique : "Principaux résultats provisoires du Recensement de la population et de l'habitat du Sénégal (du 20 mai au 3 juin 198) décembre 1989.

DURUFLE G. : "L'ajustement structurel en Afrique : Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar, Karthala 1988, 205 p.

EL ABDAIMI M. : "Le financement informel : problématiquen, typologie et évaluation à partir d'enquête à Marrakech et dans le sud marocain" in Revue Tiers-Monde n° 120 oct-déc 1989, pp. 869-879.

FONTAINE J.M. : "Diagnostics et Remède proposés par le Fonds Monétaire pour l'Afrique" in Revue Tiers-Monde n° 117 janvier, mars 1989, pp. 175-186.

FIELDS G.S. : "Modélisation du marché du travail en Afrique au sud du Sahara" in Nouvelle approches du secteur informel OCDE Paris 1990, pp. 81-101.

GERRY C. : "Pelty Producers and the urban economy : a cas of study of Dakar" BIT Genève 1974, 139 p.

HART K. : "Informal Income Opportunities and urban employment in Ghana" Journal of Moderne African Studies vol 2, 1973.

HUGON Ph. "Impact de politiques d'ajustement sur les circuits financiers informels africains" Revue Tiers-Monde n° 122 avril-juin 1990, pp. 325-347.

HUGON Ph. : Approches pour l'étude du secteur informel dans le contexte africain" in Nouvelle approche du secteur informel OCDE Paris 1990, pp. 88-101.

HUGON Ph. : "Les politiques d'ajustement et les micro entreprises dans le pays en développement" CCCE sept 1988, 32 p.

JACQUEMOT P. : "Le désengagement de l'Etat en matière économique au Sénégal" in Au-delà de l'ajustement. ENDA Tiers-Monde n° 25, 26, 27, 28, vol VII 1, 2, 3, 4. Dakar 1989 pp. 201-213.

JUDET P. : "La NPI au Sénégal : évaluation, ouverture" CCCE août 1989, 56 p.

JUDET P. : "Secteur non structuré et développement industriel" Université de Grenoble juillet 1983, multigr 28 p.

LACHAUD J.P. : "Recherche méthodologique sur le secteur informel à Abidjan et à Yaoundé" in Vivre et Survivre dans les villes africaines" IEDES Paris PUF, 1983.

LACHAUD J.P. : "Contributions à l'étude du secteur informel en Côte d'Ivoire : le cas du secteur de l'habillement à Abidjan" Université de Bordeaux I Sciences Economiques 1976, 274 p.

LACHAUD J.P. : "Le secteur informel urbain et le marché du travail en Afrique au sud du Sahara" in Nouvelles approches du secteur informel OCDE Paris 1990, pp. 53-79.

LABATUT J.M. : "Méthodologie anthropologique et la petite production marchande en Afrique in Anthropologie et Société vol 13 1989, pp. 73-98.

LOGEAY D. : "L'industrie sénégalaise : ses perspectives après la NPI (cas des conserveries de thon et du textile) CCCE mai 1990, 48 p.

LEBRUN O. : "Mécanisme de dissolution conservation du développement de l'Artisanat et problématique de l'Education Formation dans les zones urbaines d'Afrique" BREDA Dakar, 35 p. (Session de Formation de l'IDEP). Douala 10 février-3 mars.

LUBELL H., ZAROUR Ch. : "Le secteur non structuré à Dakar résiste à la crise" Revue Internationale du Travail vol 129 n°3, 1990 pp. 423-432.

MORICE A. : "Les petites activités urbaines. Réflexion à partir de 2 études de cas, les vélos taxis et les travailleurs du métal de Kaolack (Sénégal) Paris IEDES 1981, 192 p.

MORICE A. : "L'empire de l'empirisme" in "Vivre et survivre dans les villes africaines" IEDES Paris. PUF IEDES pp. 257-279.

MOLDONADO C. : "L'apprentissage et les apprentis dans les petits métiers urbains : le cas de l'Afrique francophone BIT Genève janvier 1985 document de travail 36 p.

Moussa M., VALETTE A. : "Une enquête sur la petite entreprise en Tunisie : enquête nationale sur les activités économiques ENAE 81" Séminaire sur le statistique de l'emploi et du secteur non structuré. Rabat oct 1984.

Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat : "Contribution du groupe de travail sur le secteur informel et ses relations avec le secteur moderne" Préparation du VIIIè plan sous-commission Industrie-Mines Artisanat BTP. Sous groupe Artisanat Industrie févr. 1989, pp 88-107.

Ministère de l'Economie et des Finances : "Fiscalité et recettes des collectivités locales" Direction Générale des Impôts. Inspection régionale des impôts de Kaolack par Mr Valdiodio Ndiaye, juillet 1990 multigr 19 p.

NIHAN G. : "Le secteur non structuré : Signification, Aire d'extension du concept et application expérimentale" in Revue Tiers-Monde n° 82 avril-juin 1980, p. 261-283.

OUDIN X. : "Les activités non structurées et l'emploi en Côte d'Ivoire : définition et mesure" Centre de développement de l'Université de Rennes I, thèse de doctorat de Sciences Economiques déc 1985.

PENOUIL J. : "Les activités informelles : réalités inconnues, espérances illusoires ? In Economie et humanisme n° 314, juillet sept 1990, pp. 29-40.

République du Sénégal : "Etude des besoins en formation du secteur informel (ONFP) par Charbel Zarour avril 1990, 148 p.

République du Sénégal : "Plan d'orientation pour le développement économique et social 1989-1995 VIIIè plan" Ministère du Plan et de la Coopération, octobre 1989, 261 p.

SERAGELDIN J. : "Pauvreté, Ajustement et Croissance en Afrique" Banque Mondiale Washington déc 1989, 87 p.

SONEPI : "Evaluation des potentialités de développement des régions de Kaolack, Thiès, Saint-Louis et Ziguinhor. Phase I et II nov 1987, multigr 207 p.

SY O.S. : "Rôle des mourides dans le développement de PME et de PMI au Sénégal" Mémoire DESS Université de Rennes I 1988, 92 p. + Annexes.

STEEL W. : "L'artisanat, un moribon qui se porte bien à Accra et à Yaoundé" in "Vivre et survivre dans les villes africaines" IEDES Paris PUF 1983, pp 127-136.

USAID Sénégal : "Etude du secteur informel de Dakar et de ses environs" Phase III Rapport Final, Résumé et Conclusions Août 1989, 14 p.

USAID Sénégal : Etude du secteur informel de Dakar et des ses environs par Charbel Zarour consultant nov 1988.
I : Recensement des micro entreprises et exploitants individuels à partir de questionnaires (46 p).
II : Dénombrement global des marchés et groupes d'activités non recensés sur questionnaire et recensement des micro entreprises ayant refusé de répondre au questionnaire (32 p).
III: Consolidation globale (59 p).

USAID Sénégal : "Sénégal : Enquête du secteur privé informel. Document pour discussions" par Labat Anderson Incorporated nov 1990, multigr 5 p.

USAID Sénégal : "Ajustement ajourné : Réformes de la Politique Economique du Sénégal dans les années 80". Résumé en français : Document réalisé par Elliot Berg and Associates Alexandria Virginie oct 1990, 63 p.

VALETTE A. : "Emploi et NPI au Sénégal" in les Cahiers Pratiques Sociales et Travail en milieu urbain n° 12 ORSTOM 1990, pp. 83-95.

VAN DJIK (M.P.) : "Sénégal : le secteur informel de Dakar" l'Harmattan 1986, 164 p.

ANNEXES

N° d'entreprise |_|_|_|

PROGRAMME ORSTOM SUR LE SECTEUR
INFORMEL AU SENEGAL

1990-1991

Couture broderie - Réparation automobiles

Omar Saïp SY

(Les informations recueillies dans ce document sont confidentielles)

Nom de l'enquêteur :

Date:

N° d'entreprise └──┴──┴──┘

PROGRAMME ORSTOM SUR LE SECTEUR INFORMEL AU SENEGAL

1990-1991

Menuiserie bois - Menuiserie métallique

Omar Saïp SY

(Les informations recueillies dans ce document sont confidentielles)

Nom de l'enquêteur :

Date :

I) - IDENTIFICATION

Nom et Prénom :

et/ou raison sociale (enseigne) :

Adresse :

Quartier : └──────┘

Activité : └──────┘

Date de création de l'entreprise └──────┘

Inscription au repertoire des métiers

(oui = 1) (non = 2) └──────┘

Compte bancaire (oui = 1) (non = 2) └──────┘

Telephone (oui = 1) (non = 2) └──────┘

Registre de commerce (oui = 1) (non = 2) └──────┘

Statut juridique

personne physique (1)

personne morale GIE (2)

Coopérative (3) └──────┘

Autres (préciser) (9)

Type de comptabilité

rien du tout (1)

cahier de recette et ventes (2) └──────┘

Comptabilité complète (3)

[redacted] - [redacted]LOI[redacted]ERM[redacted]NTS [redacted]

Prénom	Nbre Années Age	M = 1 F = 2 Sexe	Dakar 1 Urbain2 Rural 3 Ext 4 Lieu de nais-sance	Wolof 1 Serer 2 Joola 3 Pular 4 Mandng5 Autre 6 Ethnie	Tidj 1 Mour 2 AutrM3 Cath 4 Aut R 5 Confré. reli-gieuse	ill 1 Pri 2 Sec 3 Sup 4 Niveau Ins-truct.	Centre 1 S/tas 2 Grde E.3 Forma-tion profes.	proche 1 éloigné2 aucun 3 Liens de parenté patron	marié 1 célib 2 Autr 3 Situat. matrimo niale	plein tps 1 mi-temps 2 Rythme activité	Patron 1 2è patr2 ouvr 3 appren 4 aidefam5 Fonction ds l'ent	SF 1 SPo 2 SPi 3 Arg po 4 rien 5 Mode de paiement	Rénumé Montant par pé-riode	Rénumérat annuelle

Evaluer les avantages (logement, nourriture,

transport) └──────┘

Depuis la création de l'atelier combien avez vous formé d'apprentis en dehors des présents ? └──┘

Combien sont partis en cours d'apprentissage ? └──┘

Combien avez vous libéré ? └──┘

Que sont devenus les apprentis libérés ?

installés a leur compte └──┘

partis à l'étranger └──┘

changé de métier └──┘

travaillant comme salarié └──┘

ne sait pas └──┘

Variations saisonnières

Quand est ce que l'activité est plus importante, moins importante par rapport a la période normale (donner des indices)

J	
F	
M	
A	
M	
J	
J	
A	
S	
O	
N	
D	

coefficient de variation saisonnière =
coefficient du mois d'enquête =

Evenements : Korité : le 27 avril
Tabaski: le 3-4 juillet
Magal : le 8 septembre
Rentrée des classes le 8 octobre
Noël : 25 décembre 1 janvier

III) - Emplois temporaires

Si l'activité est plus importante quelle solution ?

- embauche de saisonniers (1) ⌊__⌋

- sous traitance (2)

- accroissement des délais (3)

Si embauche de saisonniers combien ? ⌊__|__⌋

Pendant combien de jours chacun ? ⌊__|__⌋

(en déduire nbre de jours travaillés par les saisonniers) ⌊__|__⌋

coût total de la main d'oeuvre temporaire

annuelle : ⌊_____⌋ F CFA

Durée activité

nombre d'heures de travail par jour : ⌊__|__⌋

nombre de jours fermés par an : ⌊__|__⌋

IV) - Charges diverses

Désignation charges diverses	Montant	Période	Total annuel
Eau			
Electricité			
Réparation entretetien			
Patente			
Autres impôts et taxes			
Location			
autres charges			

: - FINANCEMENT

- Quelles furent vos principales sources de financement de départ (en pourcentage) ?

épargne personnelle ____

aide familiale ____

tontine ____

emprunt à un prêteur ____

l'aide de votre ex patron ____

autre ____

- Souhaitez vous un prêt bancaire (oui = 1, non = 2) ____

- Si oui dans le quel des domaines suivants est il ? le plus important de l'obtenir ?

achat de matières premières ou de pièces de rechange (1)

achat de matériel et d'équipement (2)

achat de terrain (3) ____

construction ou agrandissement de l'atelier (4)

autres (préciser) (9)

- Avez vous déjà essayé d'obtenir un prêt d'une banque ou d'un service de l'Etat (oui = 1, non = 2) ____

- Si oui le prêt a-t-il été obtenu ? (oui = 1, non = 2) ____

- Vous avez essayé d'obtenir le prêt sans succès est ce à cause de :

la procédure difficile (1)
le manque de garantie à offrir (2)
impossibilités de satisfaire les conditions requises (3) ____
autres (préciser) (9)

Vous n'avez pas essayé parce que vous estimez que

la procédure est difficile (1)
les garanties dont vous disposez sont insuffisantes (2)
vous avez peur de vous endetter (3) ____
les taux d'intérêts sont élevés (4)
vous manquez d'informations (5)
autre (9)

VI) - CLIENTELES - DEBOUCHES

Comment recherchez vous de nouveaux clients ?

en attendant chez vous (1)
par publicité d'autres clients (2)
par la famille, les amis, voisins (3)
autre (préciser) (4)

Vos clients sont composés en majorité

de particuliers (1)
de revendeurs (2)
de l'administration ou assimilé (3)
d'artisans ou entreprises modernes (4)

les clients particuliers sont ils ?

des citadins (1)
des ruraux (2)
les deux (3)

Si vous avez déjà effectué des travaux pour l'administration pendant l'année écoulée :

Date
Administration
Désignation
Montant _____ F CFA

Si vous avez effectué des travaux pour un revendeur pendant l'année écoulée :

Date
Nom du revendeur
Désignation
Montant _____ F CFA

Si vous avez effectué des travaux pour une entreprise ou un autre artisan :

Date
Nom
Désignation
Montant _____ F CFA

Difficultés que vous rencontrez avec la clientèle

Contestations sur les prix (1)
Contestations sur les délais (2)
Contestation sur la qualité (3)
Autre (9)

Comment a évolué l'activité de l'entreprise au cours de ces deux dernières années ?

à la hausse (1)
à la baisse (2) ⌊__⌋
en stagnation (3)

Si stagnation ou baisse de l'activité pour quelles raisons

baisse du pouvoir d'achat des clients (1)
concurrence sauvage dans la branche (2) ⌊__⌋
des problèmes internes de l'atelier (3)
autre (9)

Si concurrence sauvage pour quels motifs ?

ils cassent les prix (1)
font du mauvais travail (2) ⌊__⌋
autres (3)

VII) - ADMINISTRATION

Connaissez vous la procédure à suivre pour obtenir une carte d'artisan ? (oui = 1. non = 2) ⌊__⌋

Connaissez vous le rôle des chambres de métiers ? (oui = 1, non = 2) ⌊__⌋

VIII) - Libéralisation du commerce Extérieur (tailleurs - garage)

Vous sentez vous pénalisé par les importations des pièces détachées d'occasion (garage)

importation de fripperie (tailleurs)
(oui = 1, non = 2) ____

Quels effets ces importations ont sur votre activité ?

Réduisent ils le niveau de qualification des apprentis (1)

Réduisent ils les revenus tirés de l'activité (2)

Augmentent ils le volume d'activité de l'atelier (3) ____

Nous obligent ils à rechercher de nouveaux créneaux (4)

Autres (préciser) (9)

IX) - EQUIPements Tailleurs

A) Investissement d'installation	Valeur
- terrain - construction - Aménagements divers TOTAL	

B) Investis de Prod	Fab. Person	Neuf	Occ.	Val achat	Val rev
Machines a coudre					
Machines a broder					
Fers a repasser					
Tables couture					
Tables coupe					
Tables a repasser					
Mannequins					
Autres outils					
Régles, cm, dés					
Equerre, cadre à broder					
- - - - TOTAL invest.					

IX) - EQUIPEMents Garages Auto

A) Investissement d'installation	Valeur
- terrain - construction - Aménagements divers TOTAL	

B) Investis ds Prod	Fab. Person	Neuf	Occ.	Val achat	Val rev
Bouteille oxygène Bouteille gaz chargeur electrique Poste soudure Compresseur de peinture Pistolet à peinture Chignole Chalumeau Enclume Etau Meules polisseuses Aléseuse Scies Perceuses Table étau Cric Cintreuse Masque à souder Lunettes de soudure Outillages divers					
- - - - TOTAL invest.					

) - Production garages - tailleurs

A) Services rendus : montant des recettes (1)

Denomination	Tarif unit	Nbre unités vend.		Val. tot. annuel.
		Sem der	Mois der	
Montant annuel des recettes				└──────┘ CFA

B) Services rendus : montant moyen des recettes

par semaine └──────┘ F CFA

par mois └──────┘ F CFA

(1) choix entre A et B

IX) - Equipement Menuisier Métallique

Investissement d'installation					VALEUR
Terrain Constructions Aménagements divers TOTAL					
Investissement de Production	Fab. Personnelle	Neuf	Occ.	Valeur achat	Valeur revente
Poste de soudure Cintreuse Cables Meule Ebarbeuses Cisailles Chignoles Perceuses Enclume Etau Chalumeau Burin Scies Table et supports Guillotine Autres outils man					
- - - TOTAL invest.					

IX) - equipements menuIsiers bois

A) Investissement d'installation		VALEUR
Terrain Constructions Aménagements divers TOTAL		

B) Investissement de Production	Fab. Personnelle	Neuf	Occ.	Valeur achat	Valeur revent
Machine combinée électrique					
Raboteuse					
Mortaisseuse					
Dégauchisseuse					
Scies					
Chignole					
Tour					
Varlope					
Burin					
Centimètre					
Trétaux					
Autres outils man					
- - - - TOTAL invest.					

.a) - Production menuisiers bois - menuisiers métallique

.) Principaux produits fabriqués

Désignt.	P.U. vente	Production ann. en quantité		Product annuelle en valeur	Pourcentage
P1					
P2					
P3					
P4					

Que représentent ces produits/activité (en pourcentage) ____

2) Montant des recettes mois dernier ____ F CFA

3) Principaux intrants pour les principaux produits

Désignation matières	P1	P2	P3	P4
Matières premières Autre C.I.				
TOTAL C.I.				
Trvaux donnés a façon Location de machine Transport matière				
Coûts unitaires/ produits				
coefficient tech				

Vos fournisseurs sont-ils ?

des grossistes (1)

des revendeurs (2) ⌊___⌋

les deux (3)

Stockez vous de la matière première ?

oui = (1)

non faute d'argent (2)

non faute de place (3) ⌊___⌋

autre (9)

Calendrier rétrospectif des achats sur une année

Designation	Valeur des achats
Dernier acnat	
Achat précedent	
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	
Achat effectue il y a un an	
Total annuel des achats (1)	⌊_____⌋ F CFA

(1) peut être calculé par extrapolation

FEUILLE DE CHIFFREMENT

N° d'entreprise	01	:__:__:__:
Activité	02	:__:
Année création	03	:__:__:
Régistre métier	04	:__:
Compte bancaire	05	:__:
Téléphone	06	:__:
Régistre commerce	07	:__:
Statut juridique	08	:__:
Comptabilité	09	:__:
		:A :

II - EMPLOIS PERMANENTS

	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
	AGE	SEXE	LIEU NAIS	ETHNIE	CONF RELI	NIVEAU INSTR	FORMT PROF.	LIENS PAREN	SITUAT MATRIM	RYTHME ACTIV	FONC-TION	MODE PAIE	REM /PERIODE	MONTANT	REMUNERATION ANNUELLE
1	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
2	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
3	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
4	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
5	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
6	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
7	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
8	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
9	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
10	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
11	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
12	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
13	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
14	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
15	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
16	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
17	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____
18	__:__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	__	_____/__		_____

Emploi total	25	:__:__:
Rémunération totale	26	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Avantages en nature	27	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Nombre Apprentis formés	30	:__:__:
Nombre Apprentis démissionnés	31	:__:__:
Nombre Apprentis libérés	32	:__:__:
Installés à leur compte	33	:__:__:
Partis à l'étranger	34	:__:__:
Changé de métier	35	:__:__:
Salarié	36	:__:__:
Ne sait pas	37	:__:__:

VARIATIONS SAISONNIERES

Coefficient de variation saisonnière	40	:__:__:__:
Coefficient du mois d'enquête	41	:__:__:__:

EMPLOIS TEMPORAIRES

Nombre de saisonniers	50	:__:__:
Total jours	51	:__:__:__:
Total salaires saisonniers	52	:__:__:__:__:__:__:

CHARGES DIVERSES

Eau - Electricité	60	:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Réparation - Entretien	61	:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Patente	62	:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Autres impôts et taxes	63	:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Location	64	:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Autres charges	65	:__:__:__:__:__:__: F.CFA

FINANCEMENT

Epargne personnelle	70	:__:__:__:
Aide famille	71	:__:__:__:
Tontine	72	:__:__:__:
Emprunt à un prêteur	73	:__:__:__:
Aide de l'ex patron	74	:__:__:__:
Autre	75	:__:__:__:

:B__:

.../...

Souhaitez-vous prêt bancaire	76	:__:
Si oui, pourquoi faire	77	:__:
Avez-vous déjà essayé	78	:__:
Si oui, avez-vous obtenu	79	:__:
Essai sans succès, pourquoi	80	:__:
Non essai, pourquoi	81	:__:

CLIENTELE - DEBOUCHES

Recherche nouveaux clients	90	:__:
Composition clientèle	91	:__:
Origine clientèle de particuliers	92	:__:
Tx effectués pour adm, Ent. ou revendeur	93	:__:__:__:__:__:__:
Evolution activité	94	:__:
Raisons baisse ou stagnation	95	:__:
Motifs concurrence sauvage	96	:__:

ADMINISTRATION

Connaiss. procèdure obtention carte artisan	100	:__:
Connaiss. rôle chambre de métier	101	:__:

LIBERALISATION

Etes-vous pénalisé par l'importation	110	:__:
Effets de ces importations sur vos activités	111	:__:

EQUIPEMENT

Valeur totale investissement d'installation	120	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Valeur totale investissement de production	121	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA

PRODUCTION M.BOIS M.METALLIQUE

Valeur annuelle P1	130	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Valeur annuelle P2	131	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Valeur annuelle P3	132	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
Pourcentage / recette totale	133	:__:__:__:
C1 déclaration directe par les produits	134	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
C2 à partir de la période	135	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA
C3 à partir des achats de M.P.	136	:__:__:__:__:__:__:__: F.CFA

:C__:

ACHAT INTRANTS ET COUTS UNITAIRE

P1 total consommations intermédiaires	140	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
P1 travaux à façon	141	:__:__:__:__:	F.CFA
P1 location machine	142	:__:__:__:__:	F.CFA
P1 transport	143	:__:__:__:__:	F.CFA
P1 Cout unitaire de production	144	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
P1 coefficient technique	145	:__:__:	
P2 total consommations int	146	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
P2 travaux à façon	147	:__:__:__:__:	F.CFA
P2 location machine	148	:__:__:__:__:	F.CFA
P2 transport	149	:__:__:__:__:	F.CFA
P2 cout unitaire de production	150	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
P2 coefficient technique	151	:__:__:	
P3 total consommation interne	152	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
P3 travaux à façon	153	:__:__:__:__:	F.CFA
P3 Location machine	154	:__:__:__:__:	F.CFA
P3 transport	155	:__:__:__:__:	F.CFA
P3 cout unitaire de production	156	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
P3 coefficient technique de production	157	:__:__:	
Nature fournisseur	158	:__:	
Stockage intrants	159	:__:	
Valeur totale achats annuels	160	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA

PRODUCTION BARAGES - TAILLEURS

Montant annuel de recette	170	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE

Chiffre d'affaire	180	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Consommation intermédiaire	181	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Autres consommation intermédiaire	182	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Valeur ajoutée	183	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Salaires	184	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Impôts et taxes	185	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Autres	186	:__:__:__:__:__:__:	F.CFA
Résultat Brut d'Exploitation	187	:__:__:__:__:__:__:__:__:__:	F.CFA

:D__:

République du Sénégal

Ministère du Développement Industriel
et de l'Artisanat

Direction de l'Artisanat

N°05550 MDIA/DA

Dakar, le 10 MAI

Arrêté n°
fixant la liste des activités artisanales.

LE MINISTRE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ET DE L'ARTISANAT

Vu la constitution ;
Vu la loi n°77-92 du 10 Août 1977 portant création des Chambres de Métiers et de l'Union Nationale des Chambres de Métiers
Vu le décret n°86-002 du 2 Janvier 1986 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements Publics des Sociétés Nationales et des Sociétés d'Economie Mixte entre la Présidence de la République et les Ministères ;
Vu le décret n°06-57 du 13 Janvier 1986 fixant le siège, les règles d'organisation et de fonctionnement, les attributions et les ressources des Chambres de Métiers et de l'Union Nationale des Chambres de Métiers ;
Vu le décret n°06-1372 du 10 Novembre 1986 portant organisation du Ministère du Développement Industriel et de l'Artisanat ;
Vu le décret n°87-1275 du 10 Octobre 1987 relatif au statut d'entreprise artisanale et aux titres de qualification artisanale ;
Vu le décret n°88-561 du 5 Avril 1988 portant nomination des Ministres et Secrétaires d'Etat.
Vu l'arrêté Interministériel n°4015/MDIA/MEN/MEF/MFPET du 11 avril 1984 fixant la liste des différents métiers artisanaux.

-: ARRETE :-

Article 1er : La liste des activités artisanales reconnues est fixée comme suit :

-1 - Fabrication de produits alimentaires et de boissons

- Boulangerie - Patisserie
- Fabrication de vin de palme
- -"- de lait, beurre, yaourt, fromage
- -"- de beignets, gâteaux

- Fabrication de boisson (jus de fruit, liqueur)
- - " - de confiture
- Cuisine à emporter
- Conserverie
- Distillerie
- Séchage et fumage de poison.

2 - Textile, Habillement, Cuir

- Confection et couture
- Broderie
- Teinturerie
- Filature et tissage
- Tricotage
- Fabrication d'articles divers en tissu
- Tannage
- Maroquinerie
- Coordonnerie
- Tapisserie - garnissage

3 - Fabrication d'ouvrages en bois ou en matières végétales.

- Menuiserie Ebénisterie - Menuiserie bâtiment
- Vannerie
- Rotin
- Fabrication de nattes
- Fabrication de calebasse
- Sculpture sur bois
- Corderie
- Charpenterie en bois
- Abattage et equarissage des arbres
- Sciage du bois

4 - Fabrication d'articles en papier

- Travail du papier - carton
- Reliure
- Brochage

... / ...

5 - Fabrication de produits chimiques

- Fabrication de cosmétiques, d'articles d'hygiène
- Fabrication de thérapeutiques

6 - Fabrication de produits minéraux non métalliques

- Emaillage
- Poterie, faïence, porcelaine, céramique
- Travail du marbre
- Taillage et gravage de pierre
- Briquetterie
- Première transformation des produits de mines et carrières.

7 - Première transformation des métaux

- Fonderie
- Laminage

8 - Fabrication d'ouvrages en métaux, de machines et de matériel.

- Menuiserie métallique
- Forgeage
- Travail du cuivre
- Tréfilerie
- Bijouterie
- Chaudronnerie
- Orfévrerie
- Ferronnerie
- Serrurerie
- Fabrication d'outils et de machines agricoles
- Fabrication de pièces de rechange et de petits outillages industriels.
- Fabrication de clefs.

9 - Bâtiment - Travaux Publics

- Maçonnerie
- Plomberie
- Installation électrique
- Fabrication de produits refractaires, d'agglomérés et tous matériaux de construction

- Couverture
- Vitrerie
- Peinture, décoration
- Carrelage
- Fabrication de cases en paille et de palissades

10 - Services de réparation

- Mécanique auto - Electricité auto - Carrosserie automobile
- Entretien et réparation des cycles et vélomoteurs
- -"- des appareils radio-télévision
- -"- des refrigérateurs
- -"- des ventilateurs et climatiseurs
- -"- des horloges, montres
- -"- de lunettes
- -"- des machines et bureau
- -"- des machines mécanographiques
- -"- de matelas
- -"- de réchauds
- -"- de taximètres
- Mécanique de précision
- Vulcanisation
- Rechapage

11 - Autres Services

- Boucherie, charcuterie
- Meunerie
- Poissonnerie
- Coiffure - tressage
- Nettoyage des locaux
- Blanchisserie
- Plastification
- Aiguisage
- Vidange
- Vernissage

12 - Divers

- Imprimerie
- Fabrication de charbon de bois

- Fabrication de jeux et jouets
- Fabrication d'instruments de musique
- Tapisserie
- Pyrogravure
- Prothése dentaire
- Mécanicien orthopédiste
- Bandagiste
- Fabrication de perruque
- Travail du verre - optique
- Photographie
- Fabrication de brosses, balai
- Sérigraphie
- Sculpture, ivoire, bronze, pierre, etc...
- Peinture d'art
- Dorure
- Taxidermie
- Fabrication de filets de pêche
- Chapellerie
- Fabrication de valises
- Forage des puits
- Fabrication de chapelets
- Lithographie

Article 2 : Le classement des entreprises dans l'une des trois sections production, art ou service lorsque l'activité qu'elles exercent relève de plus d'une de ces catégories fait en fonction de l'activité principale de l'entreprise.

Pour les activités relevant à la fois de l'artisanat de production et d'art, l'entreprise est classée :

- dans l'artisanat de production, si son activité consiste principalement à fabriquer des produits utilitaires ;
- dans l'artisanat d'art, si son activité consiste principalement à fabriquer des articles d'art ou à usage décoratif.

... / ...

Pour les activités relevant à la fois de l'artisanat de production et de service, l'entreprise est classée dans l'artisanat de service si son activité consiste principalement en activités d'entretien ou de réparation.

Article 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°4015/MDIA/MEN MEF/MFPET du 11 avril 1984 fixant la liste des différents métiers artisanaux.

Article 4 : Le Directeur de l'Artisanat, le Président de l'Union Nationale des Chambres de Métiers et les Présidents des Chambres de Métiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera./-

Le Ministre du Développement Industriel et de l'Artisanat

Famara Ibrahima SAGNA